Enquête participative sur le fonctionnement du Comité Social et Économique (CSE)

Avril 2024 - rapport d'enquête

Sommaire :

1- Accueil du BGAS (Bâtiment de Gestion des Activités Sociales) : 5

1-1 Qualité de l'accueil du BGAS 5

1-2 Les horaires du BGAS 6

1-3 Mise en place des permanences du BGAS le mardi sur ATLAS 7

1-4 Journée d'ouverture complète supplémentaire du BGAS et lieu souhaité ? 8

2- Organisation - communication du CSE : 10

2-1 Newsletter 10

2-2 Application 11

2-3 Site internet 11

2-4 Communication auprès des ouvrants droit 13

2-5 Avantages du CSE 15

2-6 Informations souhaitées 15

3- Fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE) : 17

3-1 Distribution des chèques Cadhoc de Noël 2023 17

3-2 Associations sportives Orano 18

3-3 Voyages organisés par le CSE 20

3-4 Critères d'accessibilité aux voyages organisés 21

3-5 Statut d'ouvrant droit en retraite 22

3-6 Achats Groupés 24

3-7 Budget du CSE 24

3-8 « Primes » été/Noël du CSE 26

3-9 Transparence des dépenses des élus au CSE 27

3-10 Plafonnement des subventions du CSE 28

4- Conclusion 32

Annexe n°1 : informations site CSE 33

Annexe n°2 (a) : Budget prévisionnel du CSE partie ASC 34

Annexe 2 (b) : Budget du CSE partie AEP (Attributions Économiques Professionnelles) 37

Annexe 3 : Informations sur les associations sportives 38

Annexe 4 : Vos droits au CSE 39

Annexe 5 : Dématérialisation 41

Cette enquête sur le fonctionnement du Comité Social et Économique est issue d'une volonté du bureau de développer un CSE participatif afin de répondre au mieux aux attentes de chacun.

Objectifs

Vous avez été invités à répondre à cette première enquête participative dans le but d'améliorer et de moderniser ensemble le fonctionnement du CSE.

Elle s'inscrit avant tout dans une volonté de présenter les différentes offres du CSE ainsi que vos droits et avantages.

Les réponses obtenues sont divulguées à l'ensemble des ouvrants droit.

Cette enquête purement asyndicale pourra permettre à l'ensemble des membres du Comité Social et Économique de s'en inspirer afin de porter les sujets jugés prioritaires et légitimes.

Méthodologie

Ce questionnaire a été envoyé à l'ensemble des ouvrants droit sous forme de lien. Ce lien est resté actif du vendredi 02 au lundi 19 février, afin que chacun puisse prendre le temps d'y répondre.

Sous forme de 20 questions, cette enquête :

- **Permettait à chacun de s'exprimer sur différents points (accueil du BGAS, organisation et communication du CSE, son fonctionnement).**
- **N'était limitée qu'à une seule participation par ouvrant droit (les doublons et les réponses sans vérification possible ont été supprimés).**

Le site Internet sélectionné pour la réalisation de cette enquête dispose d'une politique de confidentialité et de collecte des données bien établie.

Chaque ouvrant droit était libre de recevoir ou non un récapitulatif de ses réponses sur l'email de son choix.

Il est rappelé que le bureau du CSE est soumis à la plus stricte confidentialité.

Si, parmi toutes les réponses, une sous-population* présente une différence significative par rapport aux résultats de la population totale, cela sera indiqué dans le rapport.

Les graphiques sont exprimés soit en pourcentage, soit en nombre de réponses.

* *exemples de sous-populations : salariés actifs, célibataires, couples d'ouvrants droit, HN …*

Les verbatims issus de vos commentaires sont notés en bleu, en gras, en italique et entre guillemets.

RETOUR DE RÉPONSES / CARTOGRAPHIE

1177 ouvrants droit ont répondu !

Situation professionnelle	Actifs	82,8%
	Préretraités	7,9%
	Retraités	7,7%
	Autres situations (maladie, invalidité, salariés du CSE, conjoints d'ouvrant droit décédé ...)	1,6%

Situation familiale (choix multiples)	Célibataires	20,3%
	Mariés/Pacsés/Concubinages	75,0%
	Avec enfant(s)	54,6%
	Couples Orano Recyclage	5,4%

Régime de travail des ouvrants droit actifs	HN	54,9%
	2x8	11,5%
	3x8	1,6%
	5x8	28,4%
	9x8	0,4%
	24x72	3,2%

La cartographie démontre que l'enquête a été largement diffusée, ce qui a permis **un nombre de retours significatif.**

Nous remercions l'ensemble des ouvrants droit d'avoir pris le temps de répondre à cette première enquête participative en nous faisant part de leurs nombreuses remarques sur les différents thèmes abordés.

1- Accueil du BGAS (Bâtiment de Gestion des Activités Sociales) :

1-1 Qualité de l'accueil du BGAS

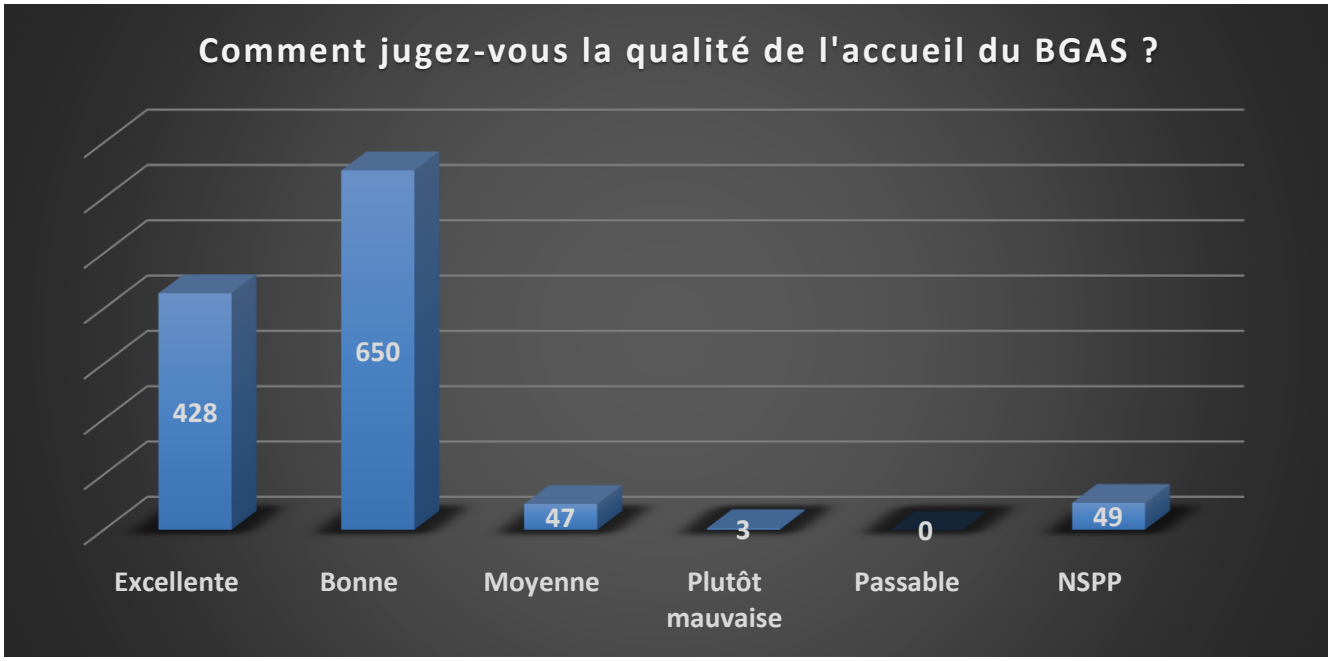

NSPP = Ne Se Prononce PAS

Vous êtes une très grande majorité à trouver l'accueil du BGAS bon (55%), voire excellent (36%).

Parmi ceux qui jugent la qualité d'accueil moyenne, sont évoqués les horaires (question spécifique suivante) ainsi que les locaux.

Le bâtiment social doit être déplacé au BCI (aucune date précise – retard faute de réponse à l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement).

« Un accueil plus moderne au BCI serait le bienvenu (décoration – gestion de la queue quand il y a du monde) – Le bâtiment social fait triste. Il faut le rendre accueillant ! »

« Il n'y a pas vraiment d'accueil. Si l'on ne sait pas où se rendre dans le bâtiment on peut errer quelques temps au milieu des bureaux vides... une meilleure signalisation serait la bienvenue […]. »

1-2 Les horaires du BGAS

Nous vous avons interrogés sur les horaires du BGAS :

Lundi-Jeudi-Vendredi au BGAS : 12H30 / 16H00
Mardi sur ATLAS : 8H30 / 11H30, 12H30 / 16H00

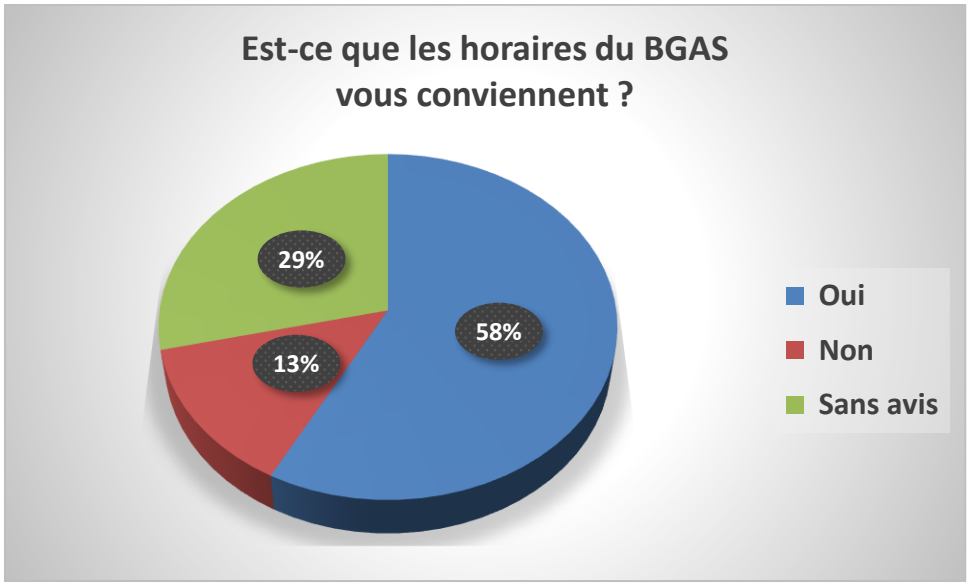

Une majorité d'entre vous (58%) sont satisfaits des horaires, tandis que 13% ne le sont pas.

Cette insatisfaction est plus prononcée chez les salariés en régime 5x8 :

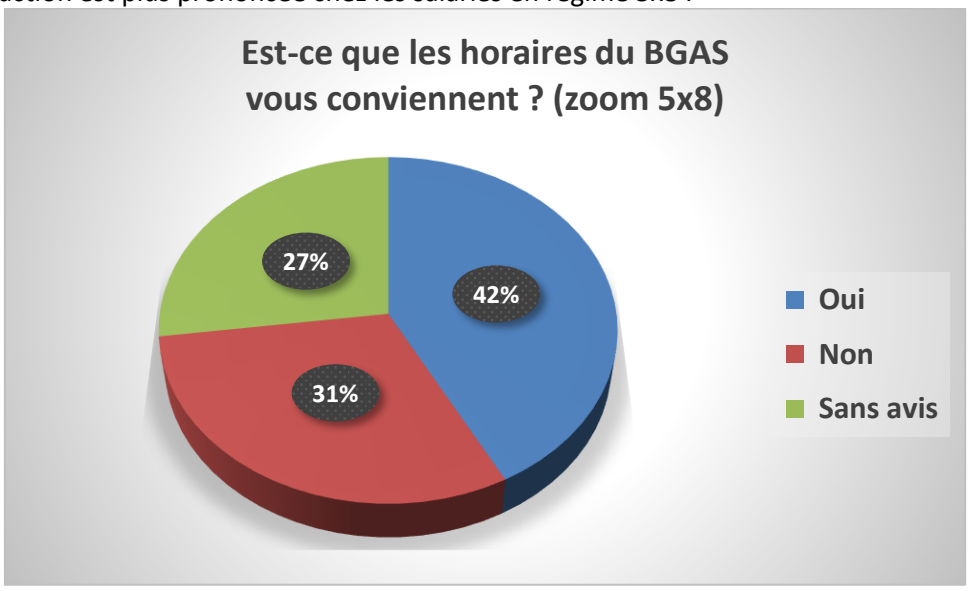

Les raisons qui sont évoquées :

- **les horaires non adaptés aux salariés en régime posté,**
- **l'absence d'horaire en journée continue,**
- **des heures d'ouverture calquées sur l'horaire normal (demandes d'ouverture plus tard l'après-midi).**

« Une ouverture en journée continue serait plus bénéfique »

« Des horaires adaptés aux 5x8 car il leur est très souvent impossible de quitter leur poste de travail pour des raisons d'effectif. »

« Difficile de quitter son poste pour aller au BGAS. C'est pour cela que je vais, sur mon temps libre, aux Vindits »

De nombreuses remarques démontrent également l'emplacement, non adapté, du bâtiment social.

« Le BGAS est complètement décentralisé par rapport à atlas. Quel intérêt de l'y maintenir dans de telles proportions ? »

Le nouveau bâtiment ATLAS et la centralisation des salles de conduite au BC UP3 sont à l'origine du déplacement du bâtiment social au BCI.

Ce déménagement n'exclut en rien le fait d'étudier toutes les pistes d'amélioration pour favoriser l'accessibilité au CSE.

1-3 Mise en place des permanences du BGAS le mardi sur ATLAS

Nous vous avons demandé votre avis concernant la mise en place de permanences du BGAS le mardi sur ATLAS, afin d'établir un premier REX.

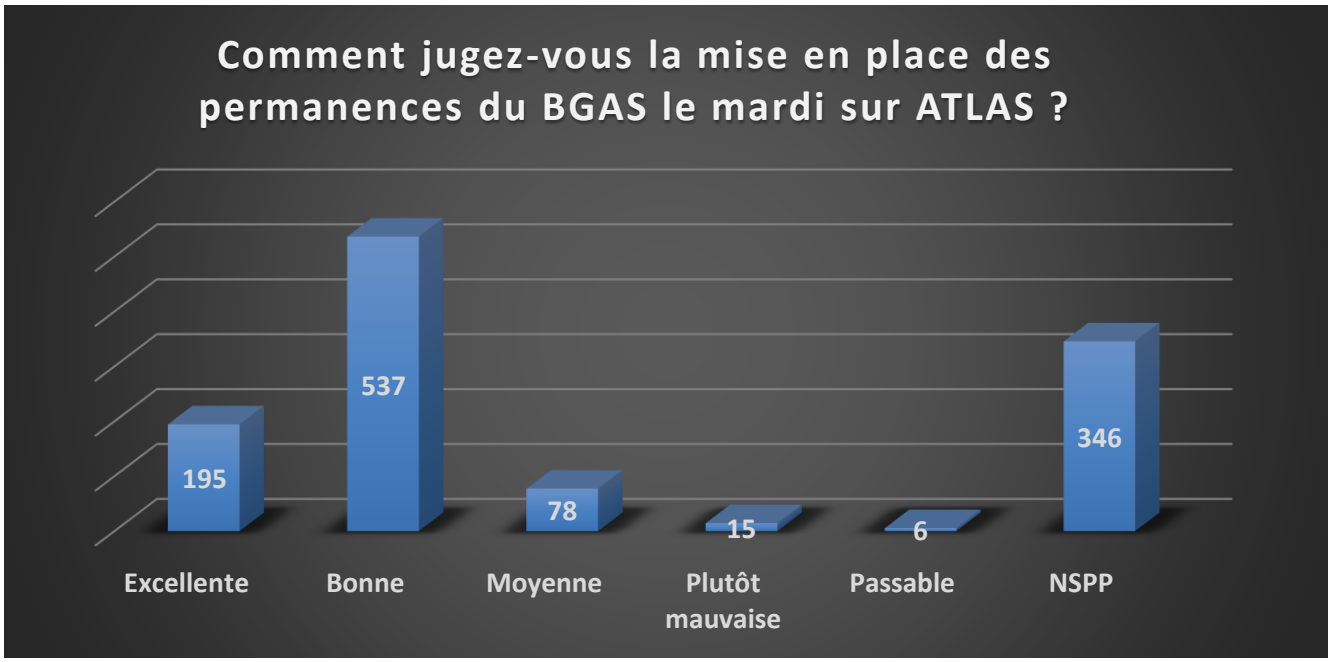

Vous êtes une large majorité à juger bonne ou excellente la mise en place de permanences sur ATLAS le mardi.

Seulement **5,5% des actifs en HN jugent la mise en place moyenne, plutôt mauvaise ou passable**. Ce taux monte à **21,4% parmi l'ensemble des actifs postés** (tous régimes postés confondus).

Vous étiez alors invités à laisser un commentaire. Parmi les insatisfactions, beaucoup évoquent :

- un local sur ATLAS trop exigu et sans espace d'attente,

- des horaires non adaptés aux postés,

- qu'une seule journée s'avère être insuffisante.

En lien avec le regroupement des salles de conduite, le bureau du CSE étudie actuellement la possibilité de mettre en place une permanence au BC UP3.

Un mail a été envoyé à la Direction pour obtenir son accord à ce sujet et en définir les modalités logistiques. La Direction ne s'oppose pas à la mise en place de cette permanence au BC UP3.

1-4 Journée d'ouverture complète supplémentaire du BGAS et lieu souhaité ?

Horaires du BGAS en vigueur pour une journée complète : 8h30/11h30, 12h30/16h00

Nous avons souhaité connaître le jour et l'endroit qui, pour vous, seraient plus favorables à une ouverture du BGAS sur une journée complète.

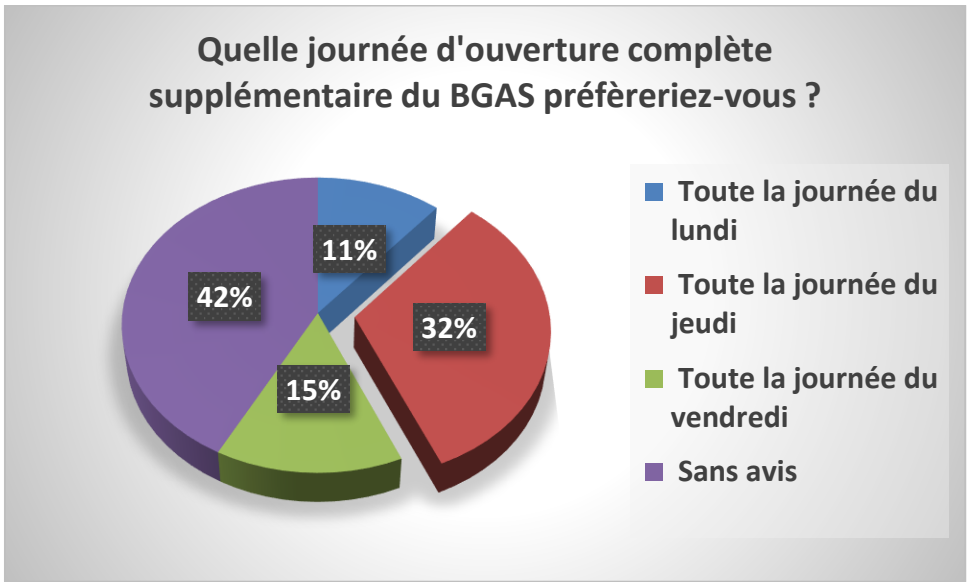

Si une large partie d'entre vous n'a pas d'avis tranché sur le sujet**, c'est la journée du jeudi qui l'emporte (32%).**

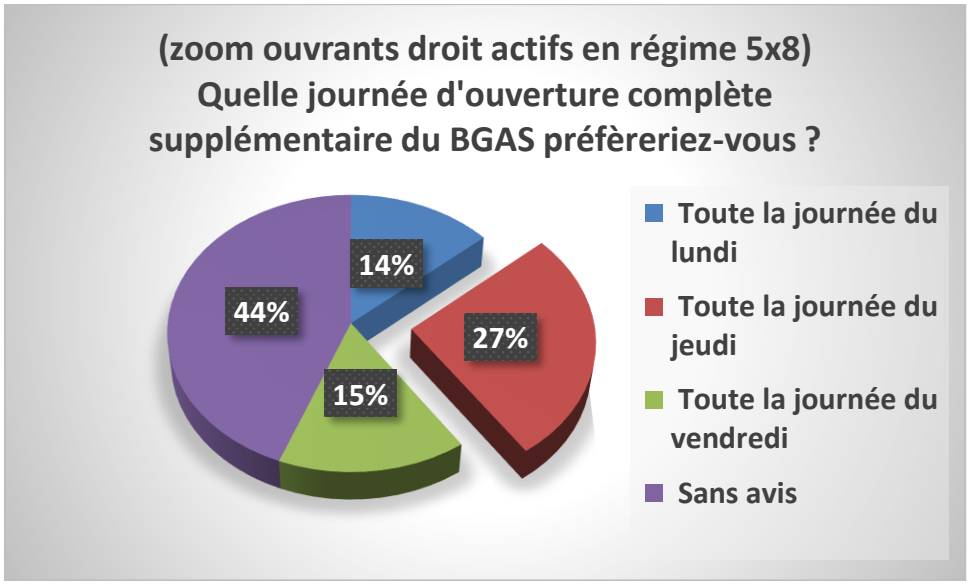

Un zoom sur la sous-population des salariés actifs en régime 5x8 permet de constater **cette même volonté de mettre en place une permanence du BGAS sur toute la journée du jeudi.**

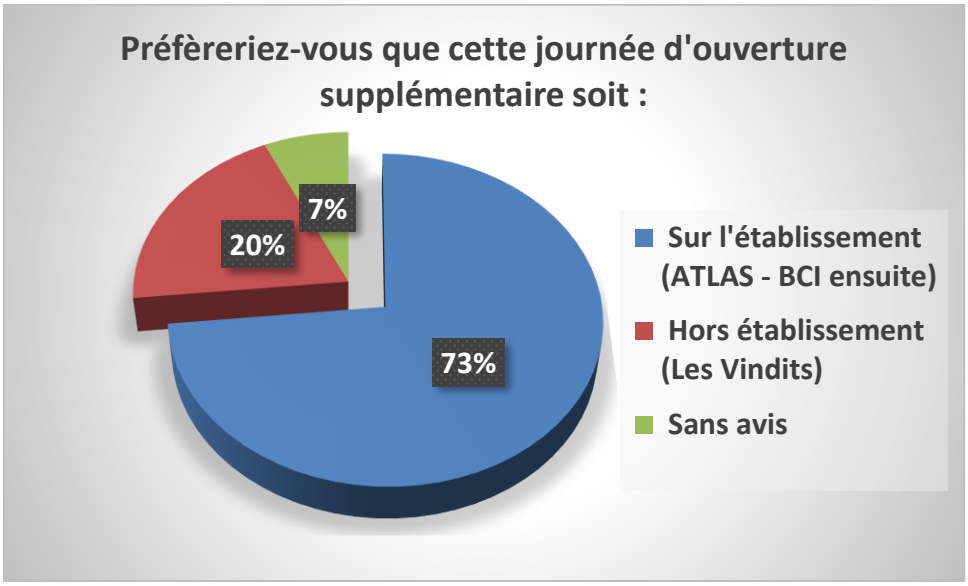

Une large majorité des ouvrants droit, ayant exprimé un avis sur une journée d'ouverture complète supplémentaire, souhaite qu'**elle soit sur l'établissement** (73%)**.**

S'il paraît logique que les ouvrants droit non actifs préféreraient une permanence aux Vindits, nous avons aussi pris en compte le souhait :

- **de l'ensemble des ouvrants droit en activité : 79% sont pour une ouverture sur l'établissement** contre 14% aux Vindits.
- **des ouvrants droit en activité dans le régime 5x8 : 61% sont pour une ouverture sur l'établissement** contre 32% aux Vindits.

Vos remarques sur l'accueil du BGAS ont bien été prises en compte.

Le bureau du CSE étudie des changements concernant les horaires d'ouverture. D'ores et déjà, nous vous annonçons une journée supplémentaire d'ouverture le jeudi au BGAS (en attente du déménagement vers le BCI) à partir du 11 avril 2024.

Nous rappelons que toutes propositions et remarques peuvent nous être faites à l'année via le formulaire de contact du site Internet ou via l'email bgas@cseorlh.com

2- Organisation - communication du CSE :

Voir annexe n°1 pour les modalités d'inscription à la newsletter et le téléchargement de l'application.

2-1 Newsletter

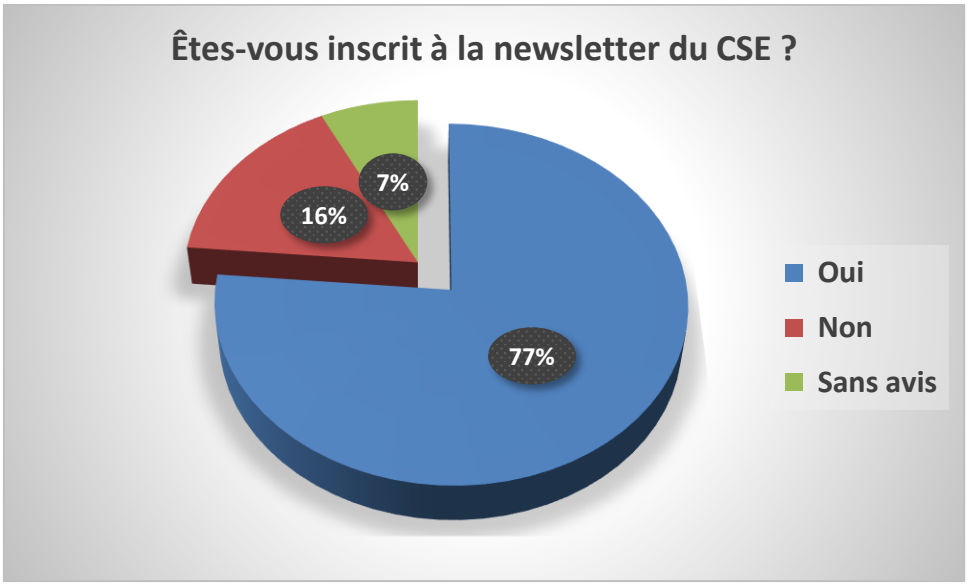

Si vous êtes très nombreux à être inscrits à la newsletter (77%), 16% ne le sont pas.

Parmi ces 16%, certains indiquent ne pas vouloir davantage de mails sur leur messagerie, d'autres encore ne jugent pas utile l'inscription à cette newsletter, mais force est de constater que **beaucoup ne connaissent pas cette possibilité.**

Parmi ceux n'étant pas inscrits, il nous apparaît important de relever que les ouvrants droit Orano Recyclage en couple ne disposent que d'un accès et que cela crée une absence d'équité.

« Je n'ai pas d'espace personnel pour m'inscrire, l'espace est au nom de mon conjoint. - Il serait bien que chaque ouvrant droit dispose de son propre accès personnel. »

« Ce n'est pas que je ne le souhaite pas... c'est que je ne le PEUX pas. Car pour se faire, il faut passer par le site du CSE et je n'ai pas d'accès. Etant mariée à un ORANO, l'accès au site n'est accessible qu'à un seul des deux salariés et automatiquement au mari dans mon cas. #bienvenu en 2024... quid égalité et parité ??? D'ailleurs, étant salariée de l'entreprise au même titre que mon mari, je ne comprends même pas que je ne puisse pas avoir un accès personnel au site du CSE. Ce qui répond aussi à la question suivante : Non je n'ai pas chargé l'appli car je n'y ai pas accès. »

2-2 Application

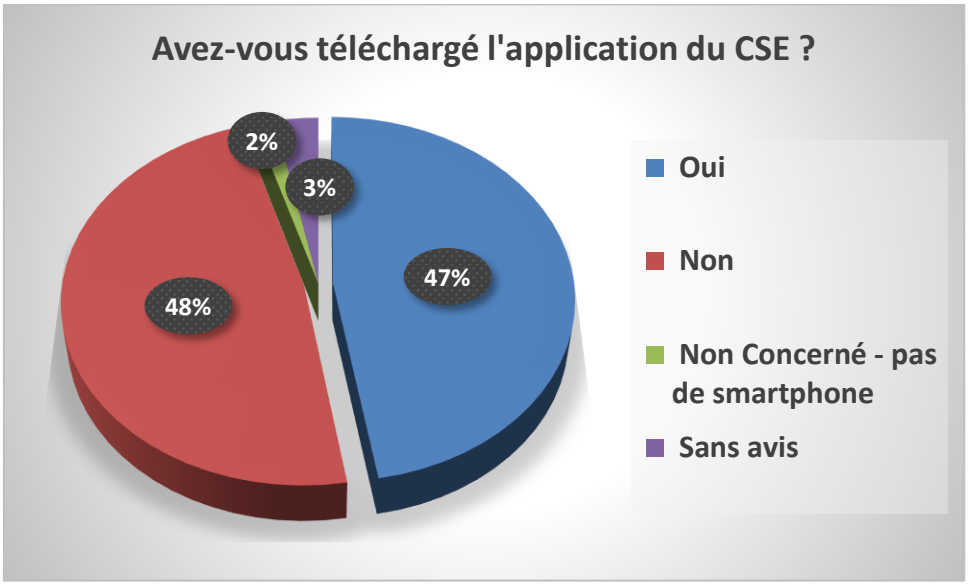

Près de la moitié des personnes interrogées ont l'application du CSE sur leur smartphone.

Plusieurs d'entre vous nous ont expliqué qu'il n'y avait pas de réelle différence entre l'application et le site internet. L'intérêt de cette application réside principalement dans la réception de notifications pratiques **(exemple : la mise en ligne des inscriptions pour bénéficier des chèques Cadhoc).**

Les notifications via l'application sont envoyées depuis mi-2023 uniquement. Les ouvrants droit qui en bénéficient en sont très satisfaits.

2-3 Site internet

Le site Internet étant la base de la communication du CSE pour vos droits, nous vous avons questionnés dessus.

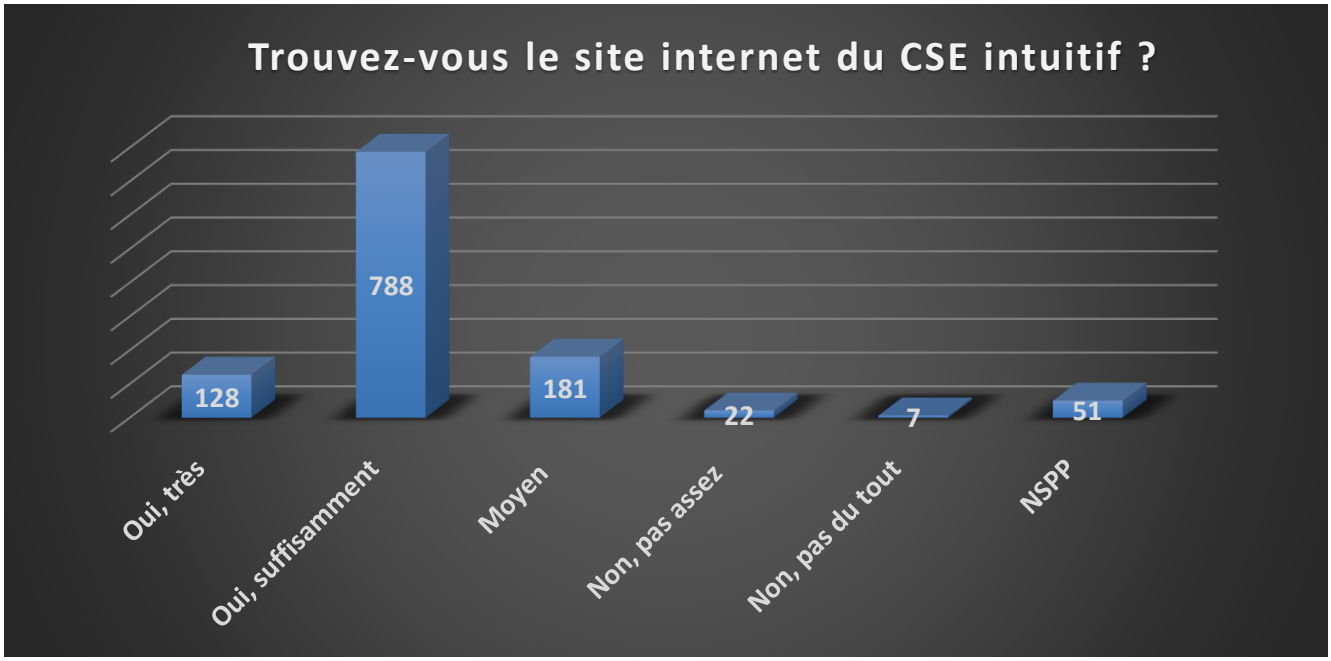

Vous êtes globalement satisfaits du site internet (67%) le jugeant suffisamment intuitif et 10,9% très intuitif. Nous vous donnions également la possibilité de nous proposer vos idées afin d'envisager **une refonte du site Internet.** De nombreuses remarques ont été recueillies :

« Plus de notes explicatives sur les droits qui nous sont ouverts, des exemples sur participation/ séjours/ chèques vacances... »

« Il est assez compliqué de connaître les droits clairement - il n'y a pas de résumé sur tous les droits auxquels on peut prétendre de manière vulgarisée - quand on ne se sait pas ce qu'on cherche, la recherche est compliquée. »

« Pas très intuitif sur les recherches, les droits, les avantages … »

« Les formulaires ne sont pas complétables en ligne - interactivité limité »

« Difficile de retrouver certaines informations si on ne sait pas où chercher ! La recherche est non utilisable ! »

Vous exprimez également des mises à jour insuffisantes (certaines boutiques partenaires dorénavant fermées, certaines associations sportives dont la dernière MAJ date de 2013…).

Des suggestions sur une meilleure ergonomie ont également été évoquées afin d'accéder plus aisément à ses droits.

Vous aimeriez aussi pouvoir vous connecter plus facilement (exemple de la biométrie) et ne pas recevoir automatiquement un email lors des connexions.

Enfin, **vous êtes nombreux à profiter de cette question pour plaider sur la dématérialisation** (exemple des tickets cinéma).

Suite à vos commentaires, le site du CSE est actuellement en cours de refonte.

La dématérialisation des tickets loisirs, cinéma et spectacle est en cours depuis le 05 avril 2024. Vous trouverez le détail en annexe n°5.

Les permanences billetteries vont donc s'arrêter. Pour les billets qui ne peuvent être dématérialisés, il vous sera possible de les acheter directement au CSE pendant les horaires d'ouverture à partir du 15 avril 2024.

Nous travaillons également sur la dématérialisation des chèques vacances (un nombre encore limité de commerçants les accepte, mais ils peuvent être utilisés pour réserver sur internet). Vous pourrez faire le choix lors de votre prochaine MEF entre la version dématérialisée ou la version papier.

Pour les chèques Cadhoc, le projet de dématérialisation est également en cours.

Le bureau du CSE travaille au mieux pour accéder à votre volonté de simplifier vos démarches et offrir de nouvelles possibilités.

2-4 Communication auprès des ouvrants droit

La communication du CSE s'effectue via plusieurs supports :

- **La messagerie interne Orano** (encadrée excessivement par un accord Groupe que le CSE ne pouvait même pas respecter faute d'avoir un espace Intranet pour y générer des liens internes),
- **L'application du CSE** – permettant de recevoir des notifications,
- **La newsletter** demandant une inscription préalable,
- Et **le site Internet du CSE**.

Nous vous avons donc demandé si vous trouviez l'utilisation de chacun de ces moyens de communication suffisante.

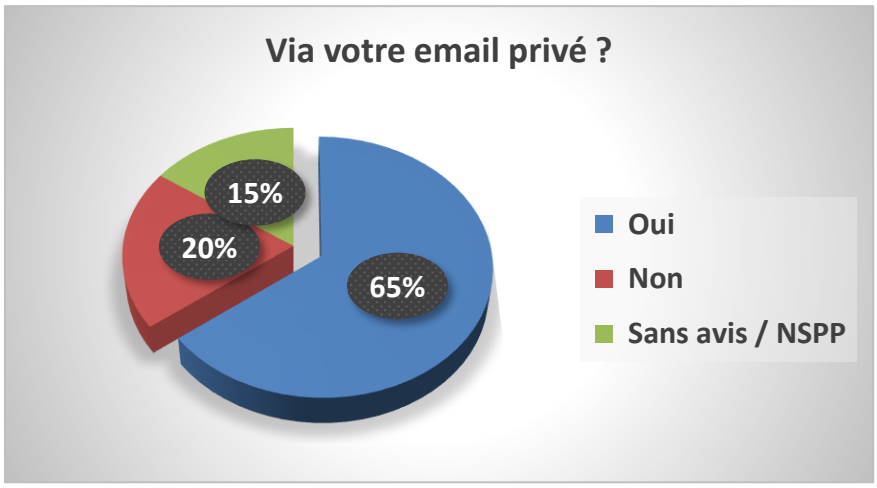

Parmi les ouvrants droit inscrits à la newsletter, 65% estiment la communication sur email privé suffisante (20% jugent le contraire).

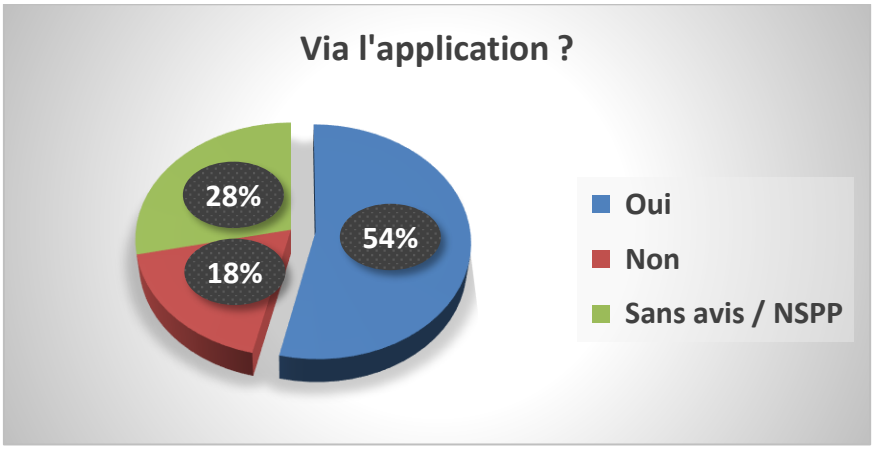

Parmi les ouvrants droit ayant téléchargé l'application, 54% estiment la communication sur ce support suffisante (18% jugent le contraire).

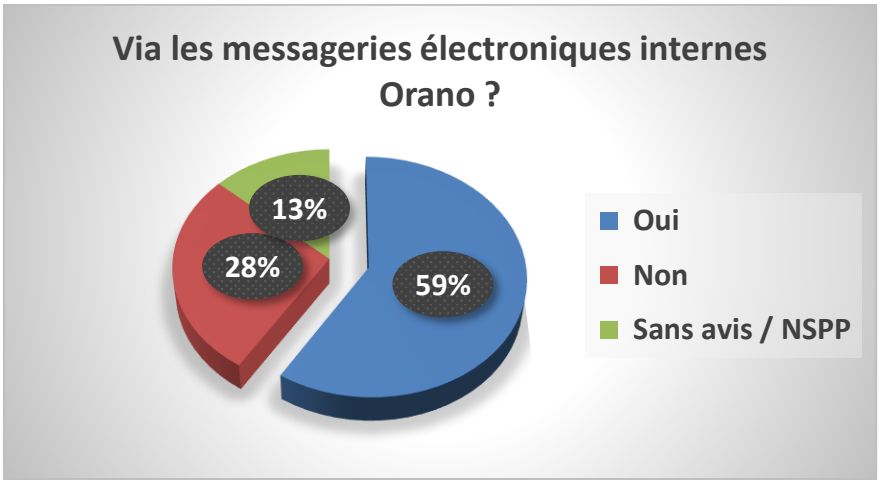

Parmi les ouvrants droit actifs, 59% estiment la communication via la messagerie interne Orano suffisante (28% jugent le contraire).

Le CSE a seulement accès depuis quelques mois à la possibilité de faire des envois groupés et ne peut toujours pas à date générer de lien Intranet sécurisé.

Les envois en texte long (30 mots maximum par lien Intranet), lien internet, contenant des images, avec une police d'écriture de taille supérieure à 11, un logo supérieur à 20 cm, et le transfert des newsletters du BGAS **sont interdits.**

Nous ont également été rapportés des problèmes de réception de mails sur vos adresses Orano et privées.

Le bureau du CSE a contacté les services compétents pour identifier l'origine du problème.

Pour les communications par newsletter, de nombreux emails arrivent dans les courriers indésirables/spams. Pensez à vérifier.

Nous rappelons qu'il est possible de faire enregistrer plusieurs emails sur le site du CSE pour recevoir les informations.

2-5 Avantages du CSE

Au regard des différents moyens de communication existants, la question primordiale porte sur votre connaissance des avantages du CSE.

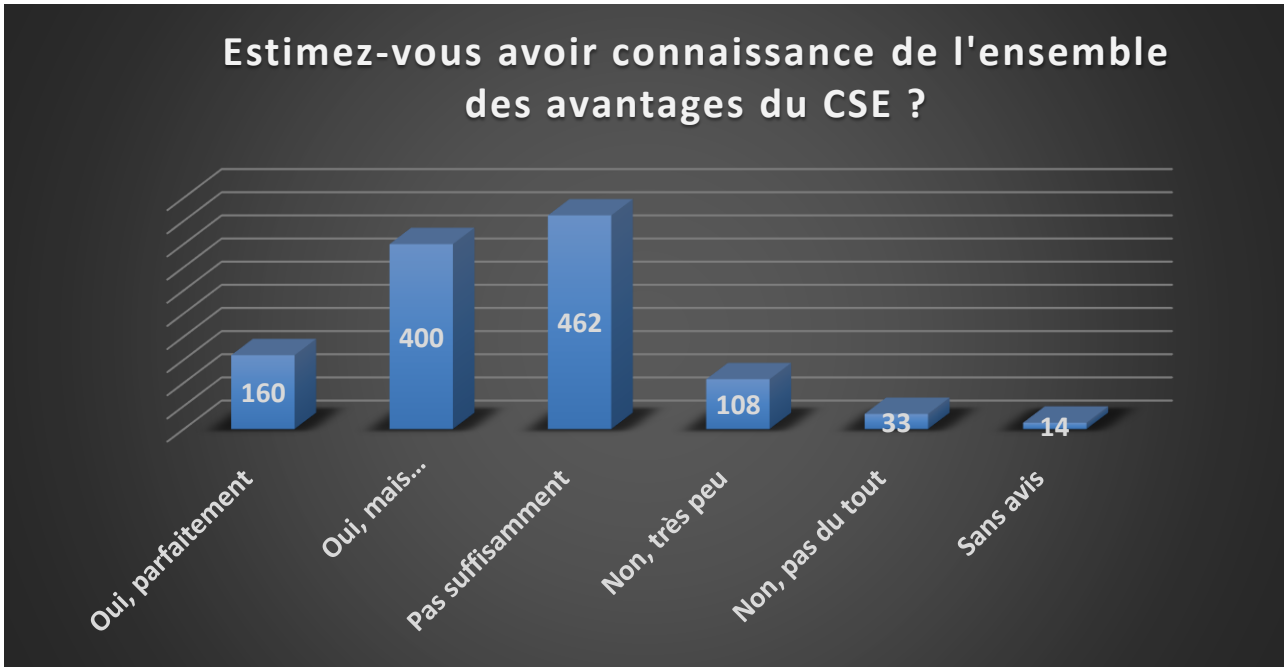

Vous êtes seulement 13,6% à connaitre parfaitement vos droits.

34% d'entre vous les connaissent mais imparfaitement, 39,2% pensent ne pas les connaître suffisamment, 12% très peu, 9,2% pas du tout et 2,8% demeurent sans avis.

2-6 Informations souhaitées

Afin de compléter au mieux cette enquête, vous étiez invités à nous indiquer les informations que vous souhaiteriez voir davantage apparaître dans les communications du CSE.

Les principaux points abordés parmi les centaines de commentaires recueillis sont les suivants :

- **Avoir des informations claires sur les droits,**
- **Avoir les informations sur les dates limites,**
- **Avoir des explications et des exemples chiffrés sur les différents droits et options,**
- **Avoir une Newsletter regroupant les actualités périodiquement,**
- **Connaître et faire connaître les partenaires,**
- **Avoir une vision claire de l'ensemble des droits via la mise en place d'un carnet/dépliant,**
- **Que les nouveaux arrivants se voient remettre automatiquement un carnet/dépliant sur les droits et le fonctionnement du CSE,**
- **Hors adresse interne Orano, seule une personne du couple d'ouvrants droit reçoit les informations,**
- **Et plus d'informations sur l'évolution des notes de réglementation.**

Informations claires sur nos droits et comment en profiter - Trop de sous commissions donc on ne s'y retrouve pas

« Un rappel sur les avantages ou aides possible via les CSE »

« Les partenaires d'Orano pour les réductions »

« Des exemples. Par exemple, de séjour ou l'on peut bénéficier des avantages CE. Par exemple, une famille prend un séjour dans un camping dans une location qui coute 2500€ pour une semaine, elle a une participation CE de 65% voilà ce qu'il lui reste à payer... »

« J'aimerais des informations sur la MEF et les choix possibles car j'ai du mal à les comprendre. »

« Des "savez-vous...?" pour nous rappeler des droits, des avantages, des astuces... - par exemple savez-vous qu'avec votre CE vous pouvez bénéficier d'aide au BAFA"... »

« Explications des différences entre chèque vacances et participation CSE »

« À naval group, le CSE diffuse une newsletter régulièrement. Cela permet d'être au courant des nouveautés et aussi rappeler des informations. »

« Trop de mails, on finit par supprimer les mails non professionnels sans les lire. Une petite feuille papier, plutôt ? »

L'objectif prioritaire du bureau du CSE est de promouvoir la connaissance de vos droits et avantages.

Le bureau du CSE a d'ores et déjà entamé des actions en lien avec vos attentes pour :

- **Permettre d'affiner nos choix pour la refonte du site Internet (par exemple mettre plus en avant les notes de réglementation).**
- **Créer une « Gazette », dont la périodicité de diffusion est encore à l'étude, et qui permettrait d'avoir accès aux différentes infos (nouveaux partenaires, droits CSE, offres proposées…)**
- **Remettre un dépliant aux nouveaux arrivants lors de leur inscription au CSE.**

Nous rappelons que les logiciels d'Orano et du CSE ne communiquent pas. Ainsi tout nouvel arrivant, renouvellement de contrat ou passage en CDI doivent être communiqués au CSE (pour s'inscrire ou faire renouveler ses droits).

3- Fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE) :

3-1 Distribution des chèques Cadhoc de Noël 2023

Nous vous avons interrogés sur le mode de distribution des chèques Cadhoc de Noël 2023 afin d'avoir le meilleur retour d'expérience possible.

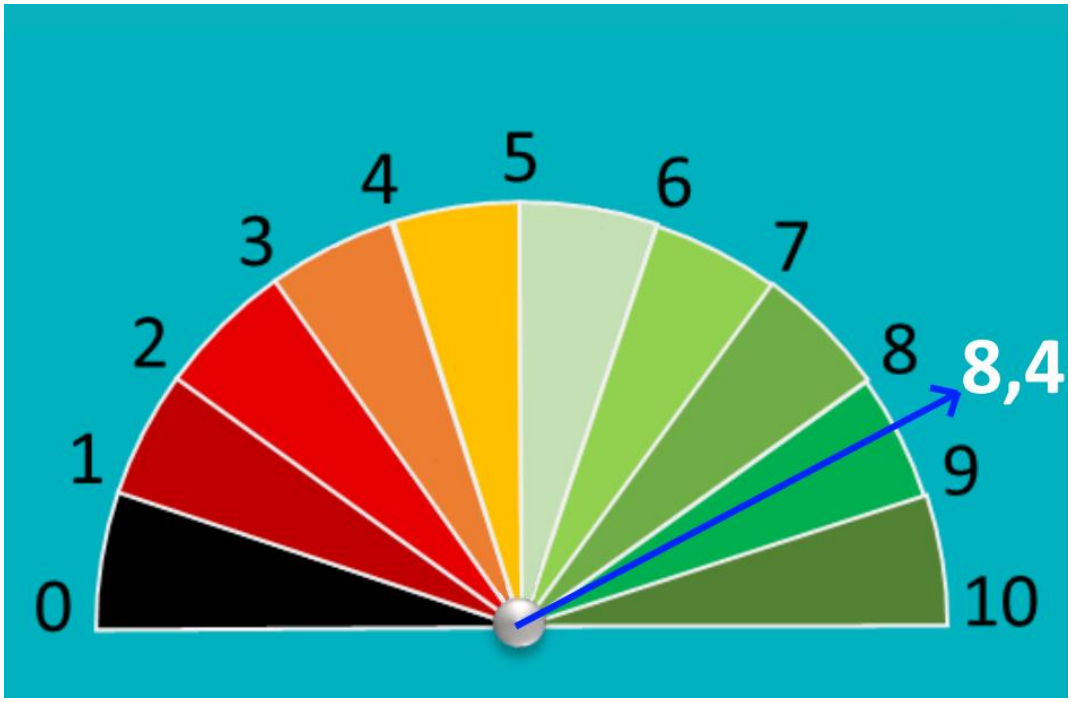

Vous êtes satisfaits du mode de distribution, organisé par les salariées du BGAS et les membres du bureau du CSE, auquel vous avez attribué la note moyenne de 8,4.

Vous aviez, une fois encore, la possibilité de vous exprimer à ce sujet.

Les remarques qui nous sont revenues le plus souvent sont les suivantes :

- **La possibilité d'avoir recours à une procuration a été très appréciée.**
- **Il faudrait s'assurer que l'ensemble des ouvrants droit soit prévenu.**

Vous avez aussi de façon récurrente souhaité :

- **avoir plus de créneaux disponibles pour venir retirer les chèques Cadhoc.**
- **que la distribution des chèques Cadhoc puisse se faire plus tôt.**
- **voir dématérialiser les chèques-vacances et, si possible, les chèques Cadhoc.**

Des interrogations ont également été soulevées :

- **Pourquoi le retrait des chèques Cadhoc n'est-il pas automatique, au lieu de devoir s'inscrire ?**

Tous ne souhaitent pas bénéficier des CADHOC. Or, les CADHOC non récupérés ne peuvent pas être redonnés et ne sont repris qu'à 90% de leur valeur.

- **Pourquoi ne sont-ils pas envoyés au domicile de chaque ouvrant droit ?**

L'envoi à domicile aurait un coût d'environ 30.000 €. Le CSE préfère investir cette somme dans vos droits.

3-2 Associations sportives Orano

Il nous paraissait important de connaître votre perception des différentes associations sportives Orano.

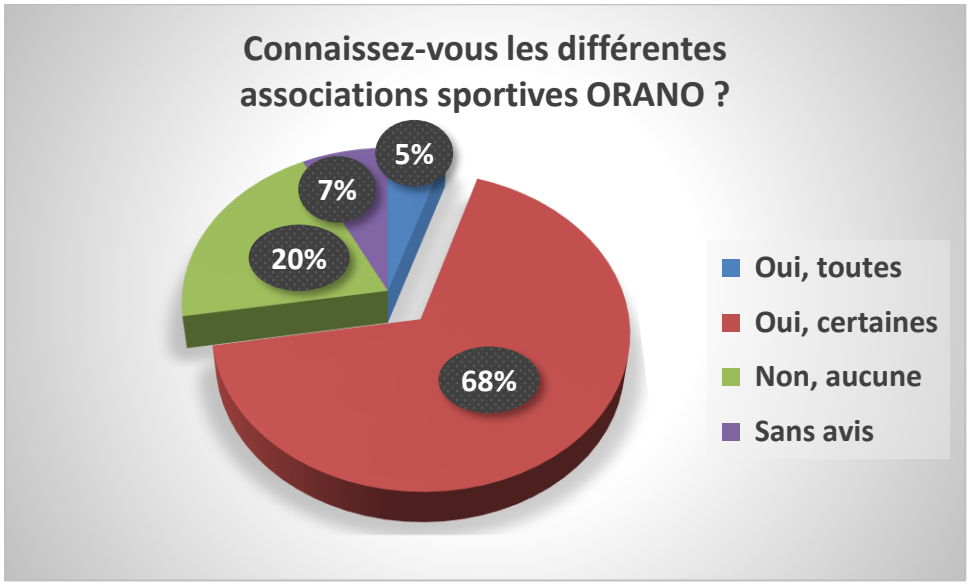

20% d'entre vous ne connaissent aucune des associations sportives Orano et seulement 5% les connaissent toutes.

68% d'entre vous en connaissent certaines. Ce point plaide également en faveur d'une meilleure communication du CSE.

Le bureau rappelle plusieurs points méconnus :

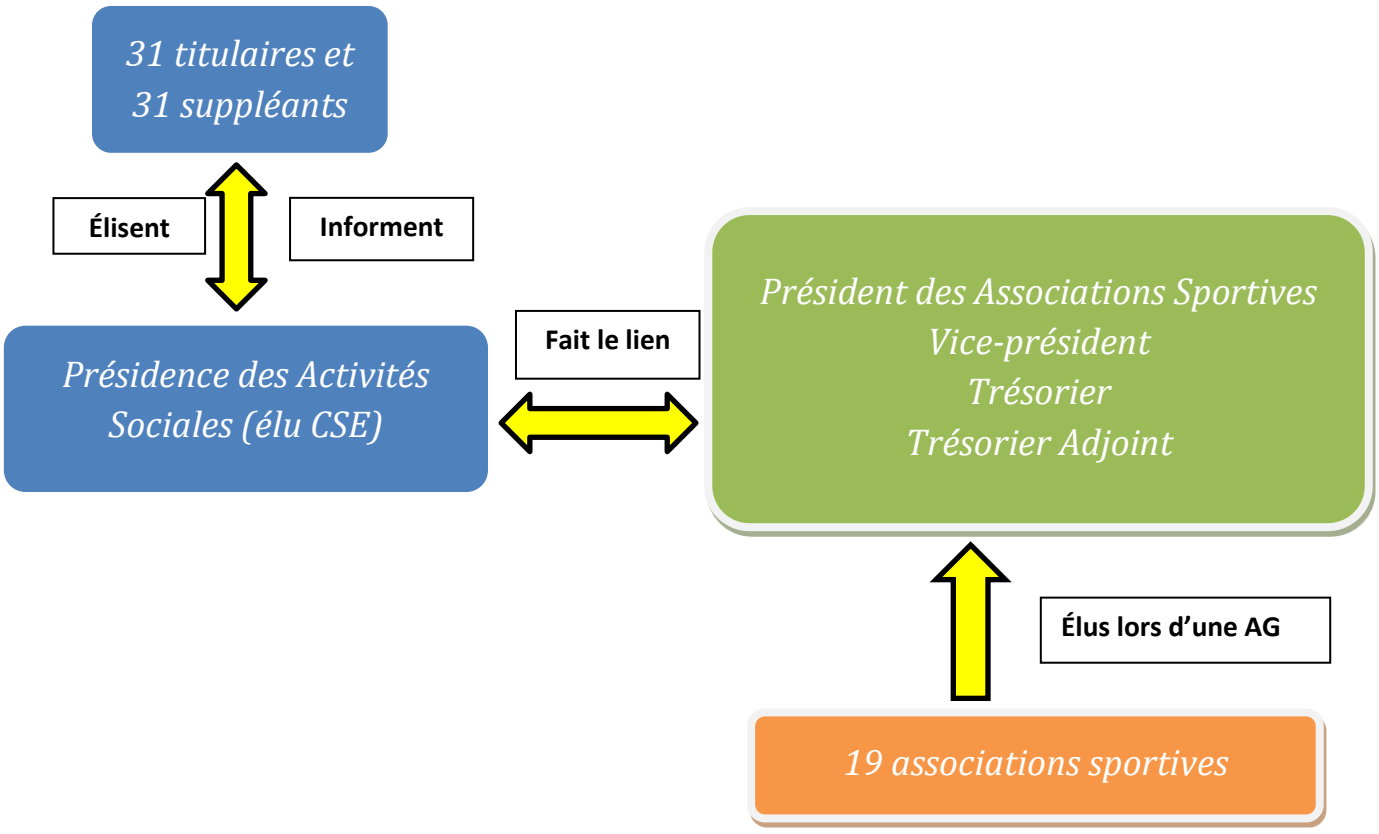

Le rôle de la Commission des Activités Sociales (composée des élus au CSE) est de gérer et d'organiser les Activités Sociales et Culturelles (ASC) au profit des salariés.

Un Président des Activités Sociales est désigné parmi les élus du CSE. Son rôle est de :

- Faire le lien entre les associations sportives et les élus du CSE.

- Gérer le patrimoine du CSE et faire réaliser des devis pour les investissements, pour l'entretien, la rénovation ou la mise aux normes et les contrôles réglementaires (salle de Nouainville, Vauville, Les Vindits, le gabion, l'étang).

- Présenter aux élus du CSE en mettant à l'ordre du jour de la CAS les demandes de modifications des notes de règlementation du CSE, de subvention exceptionnelle pour les AS, de subvention pour les investissements, les réparations et l'organisation de manifestation.

- Rendre compte mensuellement aux élus lors de la Commission des Activités Sociales.

- Soumettre au vote des élus en CSE l'ensemble des décisions sus-citées.

Le rôle du président des Associations Sportives est de gérer leurs demandes et les remonter au président des Activités Sociales.

Le rôle du trésorier des Associations Sportives est de gérer le budget global de fonctionnement d'environ 60 000 € et de répartir l'argent, en lien avec le bureau des associations sportives, aux différentes associations en fonction de leurs demandes.

À titre d'exemple sur l'exercice 2022/2023 : **le total des demandes de subventions de fonctionnement était de 42 400** € et **le total des demandes d'investissement et de subventions exceptionnelles était de 21 892,16 €.**

Association Sportive	Montant de la subvention du CSE sur 2023	Montant des subventions exceptionnelles sur 2023
Aviation	2 200 €	1 429 €
Aviron	1 000 €	3 000 €
Pétanque	5 000 €	4 000 €
Bowling	4 200 €	
Chasse	1 500 €	
Char à Voile	500 €	300 €
Equitation	7 000 €	
Foot	0 €	
Full Contact	1 000 €	
Golf	1 500 €	
Moto	1 500 €	
Muscu training	0 €	1 710,61 €
Nautisme	2 000 €	10 452,55 €
Parachutisme	3 000 €	
Plongée	2 000 €	
Sport Auto	5 000 €	
Tennis	500 €	1 000 €
Rugby	4 500 €	
Total	**42 400 €**	**21 892,16 €**

Toutes les personnes membres du bureau des associations sportives sont des bénévoles.

Vous trouverez en annexe n°3 un récapitulatif des différentes associations sportives Orano ainsi que les personnes à contacter.

3-3 Voyages organisés par le CSE

Afin d'avoir une position éclairée, nous vous avons demandé si les voyages organisés par le CSE pouvaient vous intéresser.

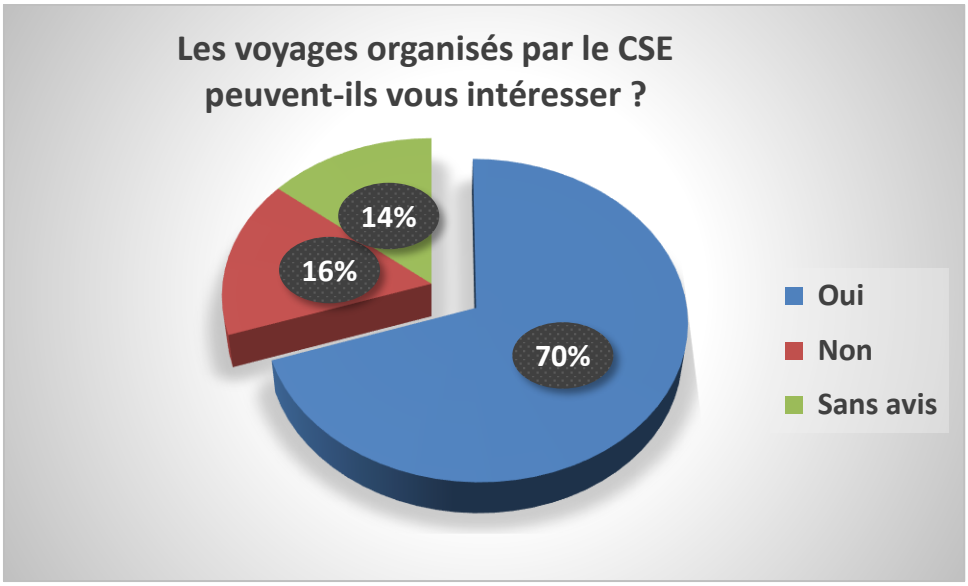

Une large majorité (70%) nous ont répondu par l'affirmative.

16% d'entre vous ne sont pas intéressés et argumentent par :

- **Des dates et/ou destinations ne correspondant pas à leurs envies/possibilités,**
- **Le souhait de pas vouloir partir entre collègues afin de déconnecter complètement du travail,**
- **Un mode de voyage ne leur correspondant pas,**
- **Et un tarif pas assez avantageux.**

3-4 Critères d'accessibilité aux voyages organisés

Au regard des nombreuses remarques sur l'accessibilité aux voyages organisés, **il était primordial de vous demander les critères vous semblant les plus pertinents pour prioriser les inscriptions.**

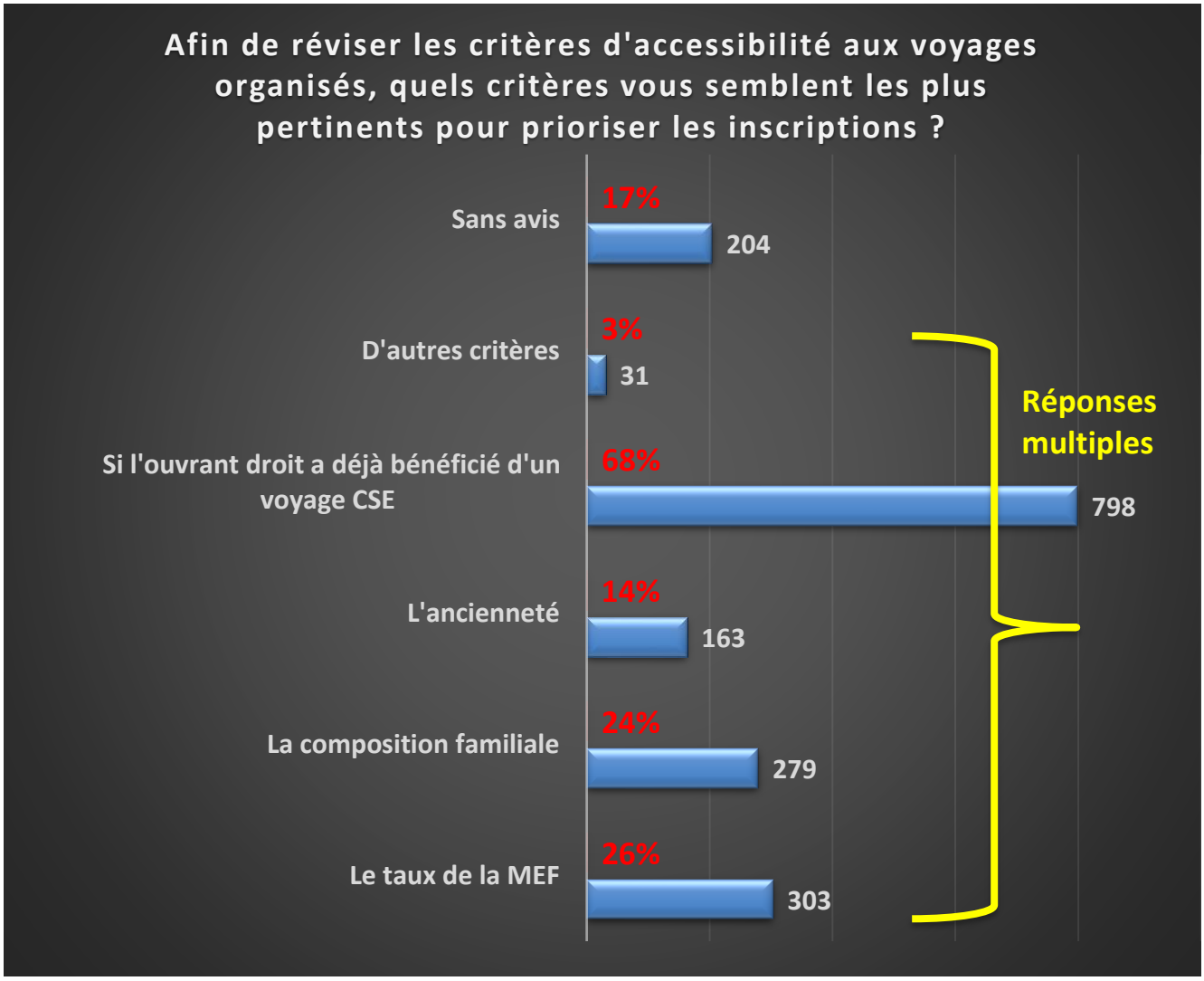

De manière très nette, vous estimez que le premier critère de priorisation à prendre en compte est le fait d'avoir déjà bénéficié ou non d'un voyage CSE (68%).

Viennent ensuite, mais largement en retrait, la composition familiale (24%), le taux de la MEF (26%) et l'ancienneté (14%).

Parmi les autres critères (3%), plusieurs nous ont été suggérés :

« Prioriser les familles ayant le plus de membres travaillant dans l'entreprise (conjoint, enfant, parents...) dans un premier temps, certains salariés se sentent discriminés notamment pour les voyages enfants »

« Le salaire brut annuel plutôt que la MEF. En effet, un salarié sans enfants est constamment pénalisé au CSE »

« Des quotas pour les célibataires »

Le bureau du CSE, en lien étroit avec les salariées du CSE, a proposé une nouvelle note concernant les critères de voyage (approuvée par le CSE).

Cette note spécifie pour critère principal que le salarié ne soit pas déjà parti depuis 2016 *(cette date est celle de mise en place de notre logiciel informatique).*

Prendre 2016 comme année de référence maximise la possibilité de pouvoir bénéficier au moins une fois dans sa carrière d'un voyage du CSE.

Le 2ème critère retenu est l'ancienneté. Ce critère est celui s'associant le mieux au critère principal souhaité par les salariés.

3-5 Statut d'ouvrant droit en retraite

C'est l'une des questions qui cristallise les tensions. Afin de n'orienter aucune réponse, l'explication donnée se voulait factuelle :

« Actuellement les retraités bénéficient des avantages du CSE jusqu'à la fin de l'année civile de leurs 65 ans quel que soit leur âge de départ à la retraite.

Contrairement aux salariés actifs et aux salariés en préretraite, les retraités ne participent pas à la dotation du CSE. »

Cette question ne vise pas à opposer les ouvrants droit mais **à identifier les solutions potentielles d'équité, de respect du budget et des dispositions légales.**

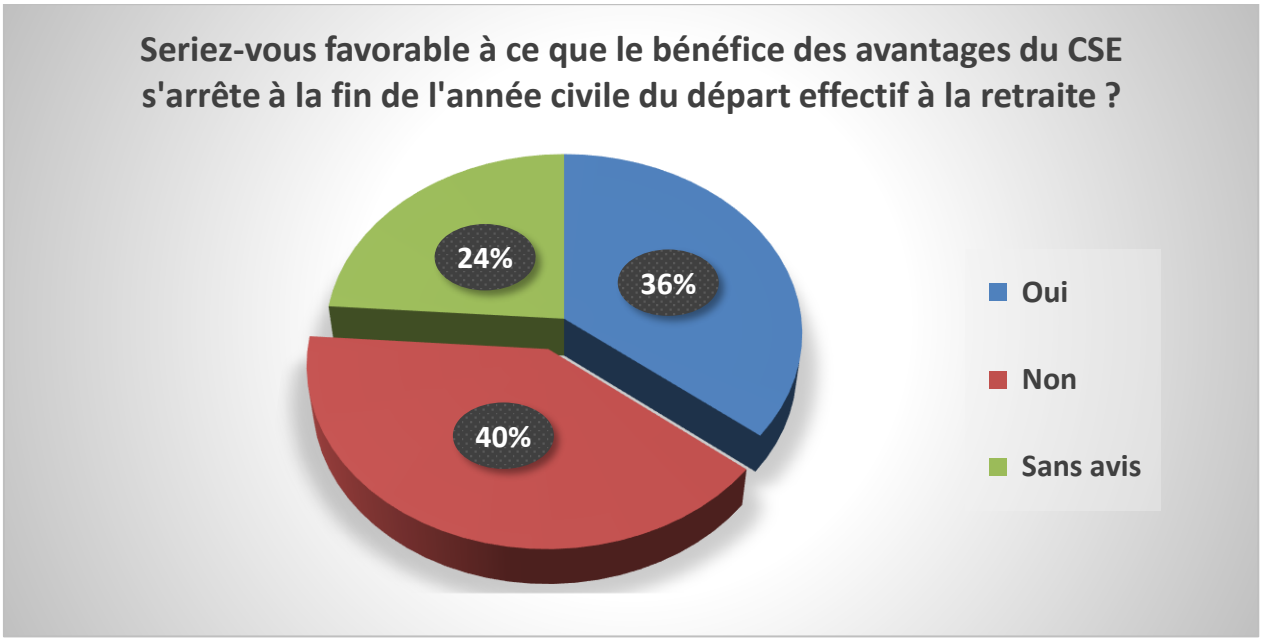

Si vous êtes 24% à ne pas avoir d'avis, **les réponses demeurent partagées entre le OUI (36%) et le NON (40%).**

Citons www.service-public.fr :

« *Les avantages accordés par CSE, appelés Activités Sociales et Culturelles (ASC), sont destinés aux salariés ou anciens salariés de l'entreprise et leur famille.*

Le CSE réserve les activités sociales et culturelles prioritairement aux salariés (y compris ceux dont le contrat est suspendu, pour congé parental par exemple) et à leur famille.

Les anciens salariés de l'entreprise (quel que soit le motif du départ : retraite, démission, licenciement, fin de CDD...) peuvent également bénéficier des activités sociales et culturelles du CSE. »

Au sein de notre CSE, seuls les retraités sont considérés comme anciens salariés. **Un salarié se faisant licencier, même si ce licenciement est jugé ensuite sans cause réelle et sérieuse, perd tous ses droits dès le licenciement.**

Si le logiciel du CSE est programmé sur 65 ans, il est impératif de rappeler qu'on conserve évidemment ses droits CSE durant toute son activité y compris après 65 ans.

Au-delà du coût significatif lié à la mesure de permettre de conserver en retraite jusqu'à la fin de l'année de ses 65 ans des droits au CSE, cette question se voulait en lien **avec les pratiques d'autres CSE de taille équivalente :**

- Naval Group – site de Cherbourg

- Renault Trucks – Blainville-sur-Orne

- Et, au sein de notre entreprise, au CSE Orano Recyclage de MELOX

Un salarié ayant travaillé 40 ans dans notre entreprise, mais étant en retraite à 65 ans ou plus ne bénéficie pas de maintien de droits CSE pendant ses premières années de retraite.

La loi impose de l'équité entre les anciens salariés, par exemple, quel que soit le motif, quel que soit l'âge, **de bénéficier à la rupture de son contrat de travail** (démission, fin de CDD, licenciement, retraite …) **d'une durée équivalente de maintien de ses droits CSE.**

Le bureau **se doit de donner les informations nécessaires pour œuvrer vers un CSE équitable, juste et profitable à tous.**

À titre d'exemple, attribuer les droits à tous les ouvrants droit jusqu'à 67 ans ou au-delà **aura pour conséquence de revoir drastiquement l'exhaustivité des droits**. Là encore, le bureau du CSE informe au plus juste pour que chacun ait une vision éclairée de la situation.

3-6 Achats Groupés

Sujet faisant déjà l'objet de nombreuses sollicitations, nous vous avons demandé si vous étiez favorables à la création d'une sous-commission Achats Groupés.

Dans une volonté d'améliorer le pouvoir d'achat, cette sous-commission **aurait pour objectif de proposer aux salariés des produits à des tarifs avantageux obtenus par "l'effet nombre"** (exemple des pellets de chauffage).

Tout salarié pourrait y participer bénévolement au même titre que la sous-commission Arbre de Noël.

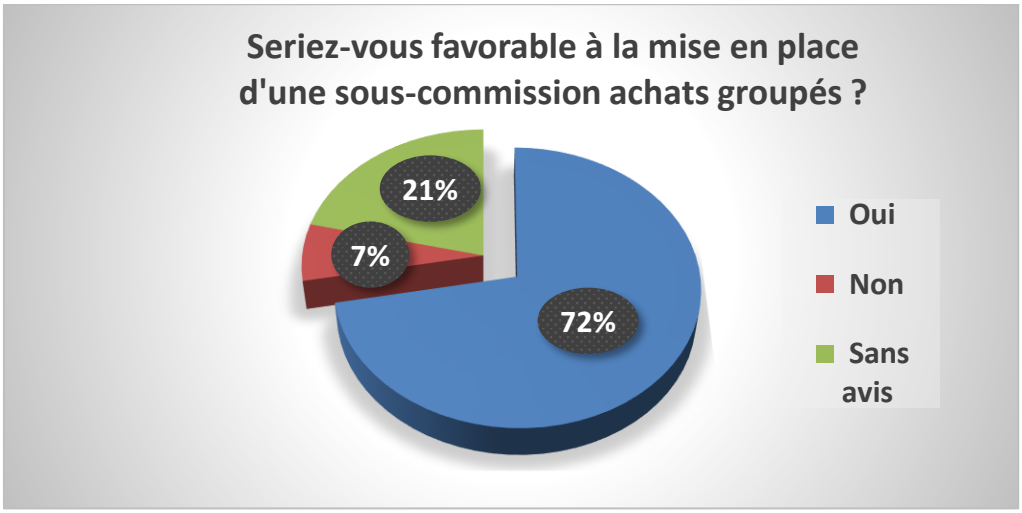

Une très large majorité d'entre vous souhaitent cette mise en place (72%).

53 personnes aimeraient être bénévoles afin de développer / gérer cette sous-commission. Elles seront contactées par le bureau du CSE en cas d'accord d'une majorité d'élus CSE pour la mise en place.

3-7 Budget du CSE

Nous vous avons demandé quelle connaissance vous aviez du budget du CSE.

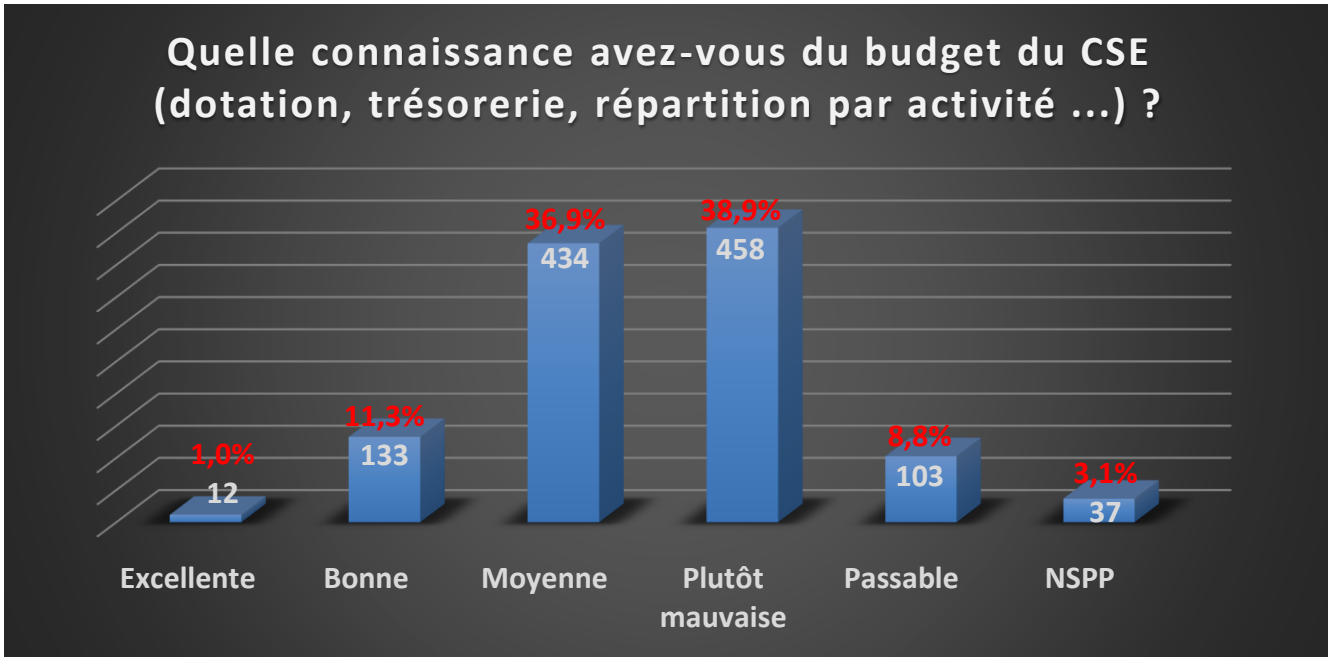

Vous êtes seulement 12,3% à avoir une bonne connaissance (11,3%) ou une excellente connaissance (1%) **du budget du CSE**.

La très grande majorité des ouvrants droit a une connaissance insuffisante du budget du CSE (36,9% moyenne, 38,9% plutôt mauvaise et passable pour 8,8%).

Vous trouverez donc en annexe n°2 (a), pages n°34 à 36 , le budget prévisionnel 2024 voté à l'unanimité des élus du CSE.

En annexe n°2 (b) : le budget de fonctionnement du CSE.

En informations complémentaires :

- **L'épargne de trésorerie au 31 décembre 2023 est de 1 039 310,71€.**
  Elle correspond à 1,5 mois de fonctionnement d'avance pour le CSE. Cette donnée démontre l'importance de conserver une trésorerie suffisante.

- **Déficit sur le budget 2023 : -177 303,84 €**

- **Le Budget prévisionnel 2024 est de 6 800 000€.** Dans ce budget, il y a :

  - **La dotation pour l'ensemble des salariés ORANO RECYCLAGE**. Cette dotation représente 2.56% de la masse salariale brute soit **4 624 800 €.**

  - Nous percevons également environ **286 500 €** de dotation au titre de la convention avec les salariés de Orano DEM La Hague (anciens Orano Cycle), qui bénéficient des avantages de notre CSE.

  - **-148 000€** que nous payons a ORANO MINING par convention pour les salariés Recyclage travaillant à Prisme.

  - **Il faut ajouter la participation des salariés** aux voyages, à l'épargne en chèques vacances…

- **Une ligne de provision pour projet d'un montant de 378 850 €**, pour éventuellement donner une prime aux salariés (soit en chèques Cadhoc, soit en chèques vacances), effectuer des travaux sur le patrimoine ou autre.

Le budget prévisionnel est établi en fonction des dépenses des années précédentes. Il est essentiel de veiller au respect de celui-ci afin de garantir la bonne diversité des services du CSE.

Le budget AEP (Attributions Économiques Professionnelles) **et le budget ASC** (Activités Sociales et Culturelles) **sont distincts l'un de l'autre.**

Il n'est pas possible d'effectuer des virements entre eux y compris si un des comptes est à découvert. **Une seule exception** : en cas de budget AEP (fonctionnement) excédentaire : 10% de l'excédent peuvent être transférés vers le compte ASC via un vote favorable des élus.

3-8 « Primes » été/Noël du CSE

Afin de connaître vos préférences entre les chèques-vacances et les chèques Cadhoc, nous vous avons présenté un exemple de distribution de 150 € (ce qui représente un budget annuel de 660.000 € sur une dotation d'environ 4,9 millions d'€/an).

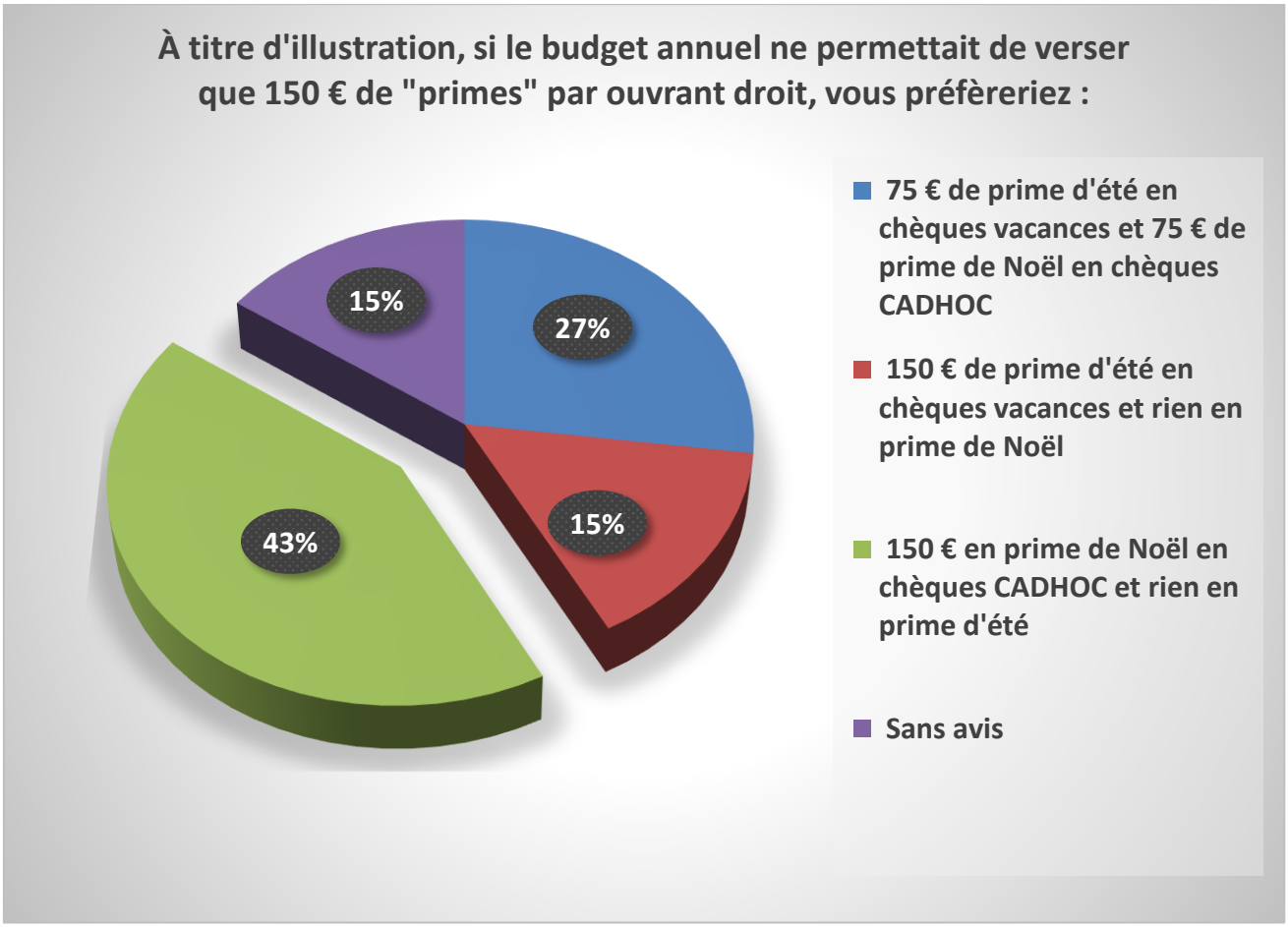

Votre préférence est nettement marquée par une distribution de 150 € en prime de Noël en chèques CADHOC et rien en prime d'été (43%).

27% préfèrent une répartition à part égale entre prime d'été et prime de Noël, alors que **15%** sont pour une distribution uniquement sous forme de chèques vacances l'été.

Il convient de préciser que le maximum URSSAF 2024 en chèques-cadeaux est de 193 € (cela représenterait un budget d'environ 850.000€).

Le budget prévisionnel 2024 (annexe n°2) ne tranche pas sur une distribution, **mais en l'état des autres notes de règlementation**, **permettrait une distribution pour un budget à l'équilibre d'environ 100 € en chèques-cadeaux / ouvrant droit.**

Attention : ceci n'est qu'une indication visant à démontrer que **pour permettre une distribution en chèques-cadeaux alignée sur le maximum URSSAF**, **des choix de rééquilibrage des notes de règlementation et/ou des choix de vente en patrimoine doivent être arbitrés.**

3-9 Transparence des dépenses des élus au CSE

La transparence des budgets du CSE ne peut faire l'impasse sur les dépenses des membres qui le composent.

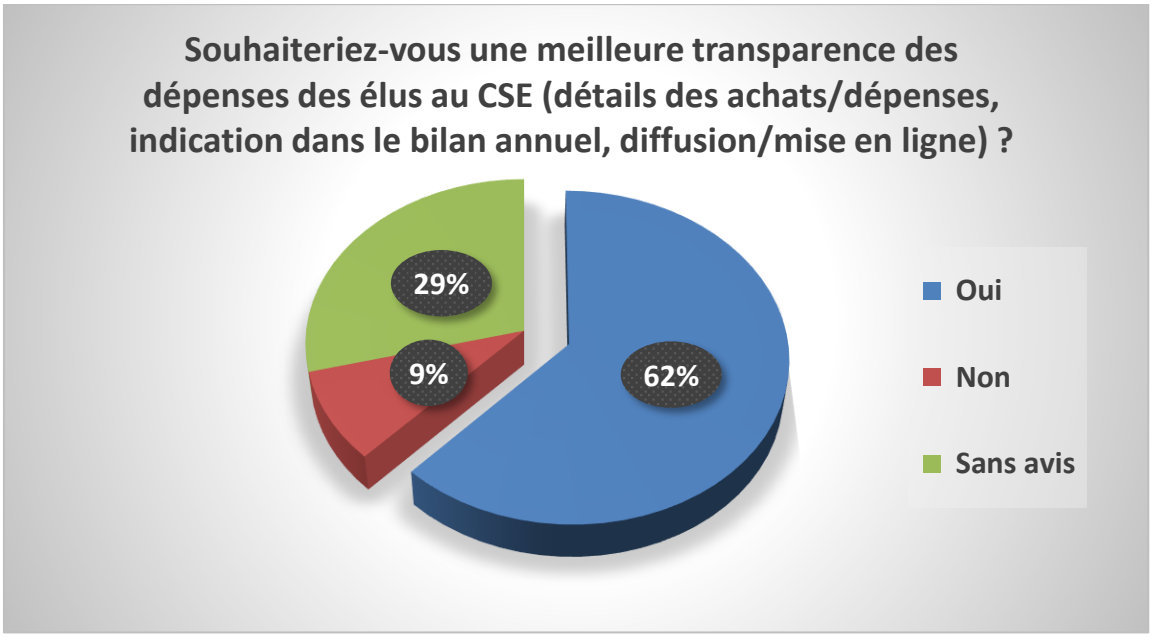

Si 29% d'entre vous n'ont pas d'avis sur ce sujet, **une large majorité se dégage en faveur d'une transparence améliorée des dépenses (62%).**

Seulement 9% d'entre vous n'estiment pas une meilleure transparence nécessaire.

Le bureau du CSE a été averti post-enquête d'une plainte contre X pour abus de confiance déposée auprès du Procureur de la République par plusieurs élus, via leur avocat, en lien notamment avec les informations données par le Trésorier du CSE sur les dépenses des élus et leur nature portant sur la période 2019-2022.

3-10 Plafonnement des subventions du CSE

Toujours dans l'optique de présenter des pistes potentielles d'équilibrage et d'informer l'ensemble des ouvrants droit, **nous avons présenté la répartition des subventions 2023 pour les ouvrants droit ayant touché au moins 1 € de subvention** *(certains ouvrants droit ne réalisent aucune démarche et ne touchent ainsi aucune subvention du CSE).*

Il convient, au regard des centaines de remarques, d'apporter un premier élément de précision : **les dons attribués dans les situations d'entraide ne sont pas pris en compte dans les calculs.**

Il s'agit ici exclusivement des subventions permises dans le cadre des notes de règlementation :

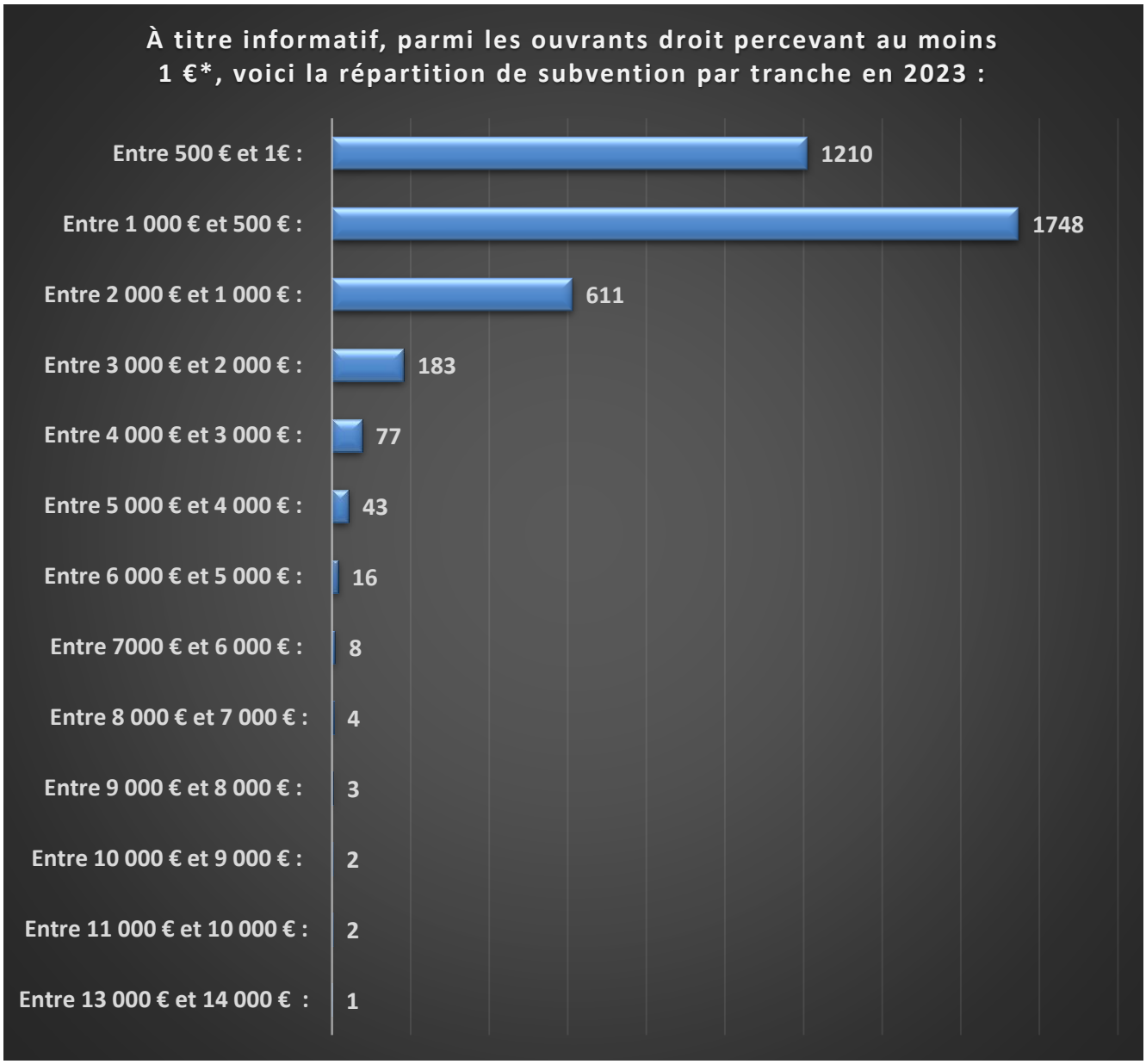

Afin de continuer de répondre aux très nombreuses demandes, le bureau du CSE apporte des précisions.

Voici un tableau récapitulatif, par type de subvention accordée par le CSE en €, pour les ouvrants droit ou couple d'ouvrants droit(*) dont le total de subventions est au-dessus de 5 000 € :

Aides à la scolarité (participation financière)	Cadhoc	Participation Enfant	Participation famille	Participation Voyages Groupes	Participation chèques vacances	Tickets	Divers	Transports	Nuitées	Total
1 618	171	9 676	945			20		177		13 407
	171	6 997	2 030	742		20	132		174	10 266
3 140	171	4 272	1 176				1 170	219		10 147
	171	6 770	1 419					700	289	9 800
946	171	6 676			548		840			9 181
4 180	171	1 721	1 206				1 340	280		8 898
6 270	171				300		2 010			8 751
2 815	171	135	2 642			20	1 930	700		8 413
725	171	4 234	1 323				1 010	280		7 743
368	171	5 776			482		540			7 337
4 854	171		231				1 890	89		7 235
263	171	6 418	165				180			7 197
705	171	3 018	2 214				430	186	225	6 950
705	342	3 018	1 200				790	750		* 6 805
495	171	4 934	361				640	171		6 773
	171	3 038	1 200	1 590			500	165		6 663
410	171	4 186	882				880	68		6 597
4 180	171				570	20	1 340			6 281
1 198	342	3 077					670	875	101	* 6 262
	171	3 779	765				620	688		6 022
	171	3 656	1 475				450	219		5 971
	171	4 578			504		250		416	5 919
2 396	171	1 830			300		1 200			5 897
368	342	3 517	1 070				600			* 5 897
	171	4 684			300	54	540			5 749
705	171	1 271	1 436	1 272			740	145		5 739
	171	4 976			438		120			5 705
368	171	3 968			482		600			5 589
	171	3 952	975				190	299		5 587
	171	4 767	176			58	310		65	5 547
	171	2 422	1 710	954			240			5 497
	342	2 931	1 206				340	500		* 5 318
525	171	2 633	1 191				609	72	57	5 255
	342	2 814	1 320				240	500		* 5 216
	342	196	550				3 822		261	* 5 171
	342	3 515	834				280	97		* 5 067
37 234	7 353	129 433	29 702	4 558	3 924	192	27 443	7 258	1 588	249 854

L'étude des 36 ouvrants droits du CSE n'a pas pour objectif de stigmatiser une catégorie du personnel, **mais d'apporter la transparence et les informations supplémentaires demandées.**

Sur les 36 ouvrants droit ayant touché plus de 5000 € de subvention en 2023 :

- **52% des subventions sont liées à la participation aux vacances enfants,**
- **15% à l'aide à la scolarité partie financière *uniquement*** *(part études et prime éloignement uniquement pour le 2e cycle)*,
- **12% à la participation vacances familles,**
- **11% au divers** (les Cadhoc de rentrée scolaire, les chèques cultures, les remboursements de participation aux licences sportives …),
- **3% pour le remboursement des transports**,
- **3% pour les Cadhoc de Noël**,
- **2% participation voyage groupe**,
- **2% également pour la participation aux chèques vacances**,
- **1 % pour les nuitées**,
- **< 1% pour les tickets.**

Au regard du tableau page n°28, nous vous avons demandé si vous seriez favorables à un plafonnement annuel des subventions par ouvrant droit.

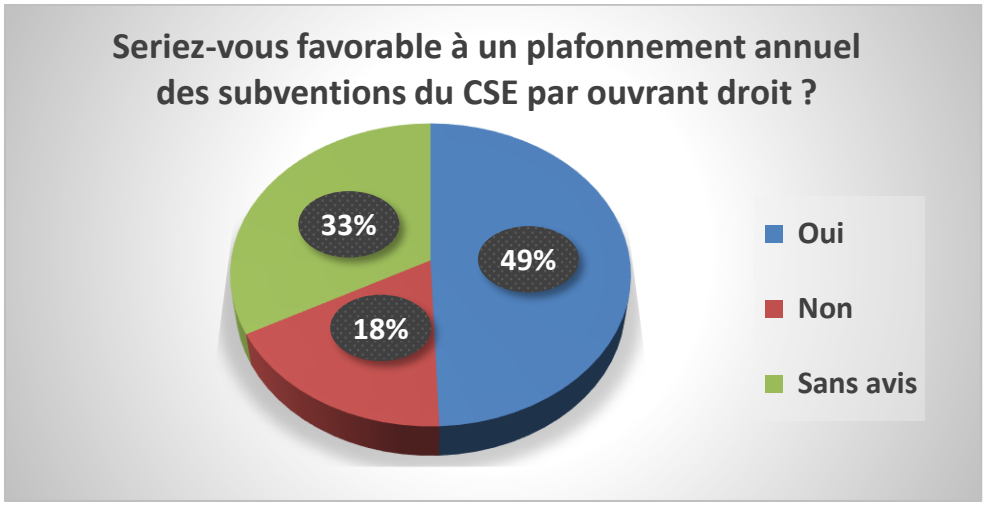

33% d'entre vous n'ont pas d'avis sur le sujet du plafonnement, 18% y sont opposés et 49% y sont favorables.

Une mauvaise règle de l'enquête imposait à chacun de répondre ensuite à un montant de plafonnement (tout en pouvant mettre sans avis). **Évidemment cette question-tiroir était uniquement à destination des 49% ayant répondu y être favorables sans aucune volonté de forcer à répondre à une question en particulier.**

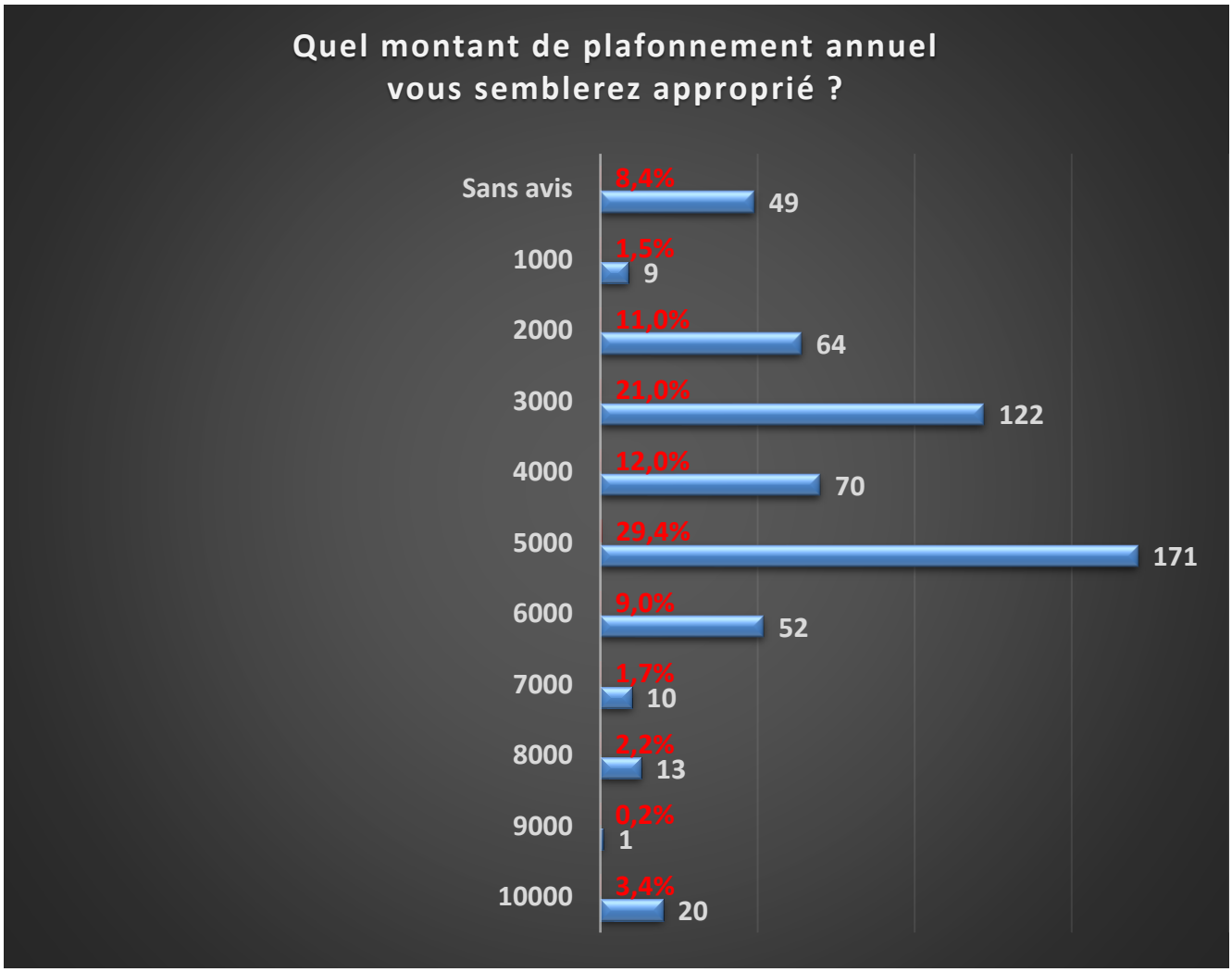

Parmi ceux s'étant exprimés pour un plafonnement, la moyenne des montants exprimés, comme apparaissant appropriée, **est de 4385 €.**

Au regard des subventions 2023, **un plafonnement à 4385 € aurait concerné 63 ouvrants droit et aurait permis un rééquilibrage de 93 343,75 €.**

La question du plafonnement met en lumière le travail de fond à effectuer : sur les notes de réglementation et/ou sur un plafonnement.

4- Conclusion

Le bureau du CSE vous remercie vivement de votre importante participation à cette enquête, qui a permis de mettre en exergue vos nombreuses attentes.

Ce rapport d'enquête identifie différents axes d'amélioration à apporter afin de mieux vous informer sur vos droits et avantages ainsi que sur les offres du CSE.

La dématérialisation via Emile's est active depuis le vendredi 05 avril 2024. Les activités non dématérialisées seront accessibles auprès du BGAS à partir du lundi 15 avril 2024.

Une journée supplémentaire d'ouverture aura d'ailleurs lieu le jeudi au BGAS **à partir du 11 avril 2024** (8h30-11h30, 12h30-16h00).

Comme déjà stipulé, le bureau du CSE étudie actuellement la possibilité de mettre en place une permanence au BC UP3, la Direction ne s'y étant pas opposée.

La note de réglementation encadrant les critères de priorité aux séjours a été revue (principal critère : que le salarié n'ait pas déjà bénéficié d'un voyage depuis 2016). Cela offre à chacun la possibilité de pouvoir bénéficier au moins une fois dans sa carrière d'un voyage du CSE.

Au regard de vos nombreux commentaires, **de nouvelles enquêtes vous seront proposées et porteront sur les deux thèmes suivants** :

- **Les voyages du CSE.**
- **Les Associations Sportives.**

Une enquête sur le thème des voyages du CSE 2026 sera proposée en collaboration avec les salariées du CSE, le bureau du CSE et les élus des différentes OS.

Pour répondre à vos besoins, la date de réception et de distribution des chèques-vacances a été avancée à fin avril cette année.

Afin de simplifier vos démarches, la possibilité d'avoir les chèques Cadhoc ainsi que les chèques-vacances dématérialisés est à l'étude.

Ce rapport démontre également une iniquité pour les couples d'ouvrants droit. Des réflexions sur la possibilité d'un dispositif de reste à charge sont en cours.

Toutes propositions et remarques peuvent nous être faites à l'année via le formulaire de contact du site internet ou via bgas@cseorlh.com.

Bonne journée/bon poste,

Le bureau du CSE Orano Recyclage La Hague

Annexe n°1 : informations site CSE

Infos pratiques CSE

Besoin de nous contacter

Pour un contact rapide,
n'hésitez pas à nous envoyer un
mail à : bgas@cseorlh.com

Pratique pour les réductions

Toujours à portée de main,
votre attestation d'ayant droit
est disponible sur l'application
et sur le site du CSE.

Retour de vacances

Pensez à déposer en ligne vos factures acquittées (non cumulable avec une commande de chèques vacances),
Et n'oubliez pas que le CSE participe aussi sur les cours de ski donnés aux enfants.

Estimation

Un projet de voyage ?
Un outil de calcul est accessible sur l'application et sur le site du CSE.

Application mobile

Pratique, simple et sécurisé,
téléchargez l'application du CSE
ORANO R La Hague.

https://www.cseoranorlahague.com/

App Store

Google Play

Annexe n°2 (a) : Budget prévisionnel du CSE partie ASC

Voici le budget prévisionnel 2024 voté par l'ensemble des élus CSE :

CSE La Hague 2024 (Euros)	Prévisionnel 2024		
	Débit	Crédit	Solde
TOTAL	6 823 050,00 €	6 823 050,00 €	0,00 €
Ressources	149 300,00 €	5 038 600,00 €	4 889 300,00 €
Dotation (1,9% + contribution sup 0,66%) - 0100	0,00 €	4 624 800,00 €	4 624 800,00
Dotation CSE ORANO Mining - 0800	148 000,00 €	0,00 €	-148 000,00
Dotation CSE ORANO DEM - 01020	0,00 €	286 500,00 €	286 500,00
Report excédent 2022	0,00 €	0,00 €	0,00
Fonctionnement (AEP)	0,00 €	125 000,00 €	125 000,00
Impôts sur bénéfices - Intérêts bancaires	700,00 €	1 700,00 €	1 000,00
Caution badges Nouainville	600,00 €	600,00 €	0,00
Frais de fonctionnement	734 600,00 €	0,00 €	-734 600,00 €
Frais de personnel	602 100,00 €	0,00 €	-602 100,00 €
Transfert de charges - 791000	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers - 618000	1 100,00 €	0,00 €	-1 100,00 €
Logiciel	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
Formation (Logiciel…) - 618500	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €
Mat Bureau et Info	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fourniture Entretien petit équipement	2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
Fournitures de bureau - 606400	6 000,00 €	0,00 €	-6 000,00 €
Location Matériel Informatique - 612200	2 400,00 €	0,00 €	-2 400,00 €
Maintenance - 615600	36 000,00 €	0,00 €	-36 000,00 €
Assurance - 616400	10 000,00 €	0,00 €	-10 000,00 €
Honoraires - 622600	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €
Déplacement, Mission, réception - 625000	7 000,00 €	0,00 €	-7 000,00 €
Frais postaux et télécom - 626000	9 000,00 €	0,00 €	-9 000,00 €
Services bancaire - 627000	3 200,00 €	0,00 €	-3 200,00 €
Impôts locaux - 635100	20 000,00 €	0,00 €	-20 000,00 €
Commission ANCV - 622000	23 000,00 €	0,00 €	-23 000,00 €
Commission CADHOC - 622120	400,00 €	0,00 €	-400,00 €
Frais de gestion CESU - 622130	400,00 €	0,00 €	-400,00 €

Provisions pour Projets	378 850,00 €	0,00 €	**-378 850,00 €**

Formation Syndicale	10 000,00 €	0,00 €	**-10 000,00 €**

Primes	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
Bons d'achats vacances - 03011	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
Bons d'achats Noël (chèques cadhoc) - 03012	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
Chèques CESU - 03750	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
Entraide (hors prêts) - 033	14 000,00 €	0,00 €	**-14 000,00 €**
Dons - 0331	11 000,00 €	0,00 €	**-11 000,00 €**
Secours Immédiat - 0334	2 000,00 €	0,00 €	**-2 000,00 €**
Aux. Familiale - 0333	1 000,00 €	0,00 €	**-1 000,00 €**
Vacances	4 212 000,00 €	1 720 000,00 €	**-2 492 000,00 €**
Séjours enfants - 03410	680 000,00 €	180 000,00 €	**-500 000,00 €**
Séjours pédagogiques - 03420	15 000,00 €	0,00 €	**-15 000,00 €**
Séjours Individuels - 03510	1 130 000,00 €	400 000,00 €	**-730 000,00 €**
Voyages Groupes - 03520	250 000,00 €	140 000,00 €	**-110 000,00 €**
Nuitées - 03530	230 000,00 €	115 000,00 €	**-115 000,00 €**
Chèques Vacances - 03550	1 900 000,00 €	880 000,00 €	**-1 020 000,00 €**
Maeva - 035080	7 000,00 €	5 000,00 €	**-2 000,00 €**

FranceCars - 0512	25 000,00 €	0,00 €	**-25 000,00 €**

Bibliothèque - 0522	12 500,00 €	0,00 €	**-12 500,00 €**

Arbre de Noël - 0523	140 000,00 €	0,00 €	**-140 000,00 €**

Billetterie	119 000,00 €	20 000,00 €	**-99 000,00 €**
Matériel de location - 0513	10 000,00 €	0,00 €	**-10 000,00 €**
Location sono - 0514	1 000,00 €	2 500,00 €	**1 500,00 €**
Piscine - 0531	25 000,00 €	17 500,00 €	**-7 500,00 €**
Cinéma - 0533	35 000,00 €	0,00 €	**-35 000,00 €**
Spectacle - 0534	28 000,00 €	0,00 €	**-28 000,00 €**
Billetterie loisirs - 0536	20 000,00 €	0,00 €	**-20 000,00 €**
Ludothèque - 0521	25 000,00 €	0,00 €	**-25 000,00 €**

Scolarité (hors prêts)	629 800,00 €	0,00 €	**-629 800,00 €**
Chèques Cadhoc - 03710	185 000,00 €	0,00 €	**-185 000,00 €**
Chèques Culture - 03720	102 000,00 €	0,00 €	**-102 000,00 €**
Scolarité - 03730	210 000,00 €	0,00 €	**-210 000,00 €**
- Charges sur prestations versées aux salariés	90 000,00 €	0,00 €	**-90 000,00 €**
Tout apprendre.com - 03740	22 800,00 €	0,00 €	**-22 800,00 €**
Soutien scolaire - 03760	20 000,00 €	0,00 €	**-20 000,00 €**

Associations	212 000,00 €	0,00 €	**-212 000,00 €**
AS AREVA	45 000,00 €	0,00 €	**-45 000,00 €**
Frais de Personnel / ASC / Assurance	10 000,00 €	0,00 €	**-10 000,00 €**
Subvention Except.ASC	12 000,00 €	0,00 €	**-12 000,00 €**
AAC (maquette) - 0620	1 000,00 €	0,00 €	**-1 000,00 €**
ASS Retraités (Arehag) - 0640	9 000,00 €	0,00 €	**-9 000,00 €**
Licences Sport et Cult. (ASC) - 03600	135 000,00 €	0,00 €	**-135 000,00 €**

Immobilier	111 000,00 €	4 450,00 €	**-106 550,00 €**
Vauville - 0410	5 000,00 €	4 000,00 €	**-1 000,00 €**
Nouainville - 04020	50 000,00 €	450,00 €	**-49 550,00 €**
Les Vindits - 04050	25 000,00 €	0,00 €	**-25 000,00 €**
Mare Biville - 04060	1 000,00 €	0,00 €	**-1 000,00 €**
Divers (Eau, gaz, elec…)	30 000,00 €	0,00 €	**-30 000,00 €**

Situation Prêt Entraide	BP 2024		
	Débit	Crédit	**Solde**
Prêts	50 000,00 €	40 000,00 €	**-10 000,00 €**

Annexe n°2 (b) : Budget du CSE partie AEP (Attributions Économiques Professionnelles)

Budget dédié au fonctionnement du CSE (comprenant les frais uniquement du personnel administratif pour le CSE)

		CSE Orano Recyclage La Hague Budget AEP		
		Réalisé en 2023		Prévisionnel 2024
Dotation brute		397 443,69 €		397 443,69 €
Avenant accord moyens IRP		10 000,00 €		10 000,00 €
Interets bancaires		1 449,17 €		1 500,00 €
remboursement capexa 2022		7 038,00 €		7 200,00 €
		415 930,86 €		416 143,69 €
Virement CSE O Mining		- €		- €
Subvention 0,02% CSEC		- €		36 131,24 €
Total ressources		415 930,86 €		380 012,45 €
Frais de personnel		133 608,31 €		110 000,00 €
.Frais de fonctionnement ORANO			- €	
.Mise a disposition ORANO			- €	
.Frais de personnel CE	133 608,31 €		110 000,00 €	
.Provision retraite			- €	
Frais généraux		159 533,66 €		79 240,00 €
.Matériel informatique	367,94 €		500,00 €	
.Matériel divers	47,90 €		200,00 €	
.Matériel de communication	- €		- €	
.Matériel de bureau	- €		- €	
.Fournitures administratives	1 813,39 €		2 000,00 €	
.Travaux d'impression	728,16 €		800,00 €	
.Location de véhicule	3 305,87 €		3 500,00 €	
.Entretien véhicule	43,13 €		200,00 €	
.Assurance véhicule	732,98 €		740,00 €	
.Documentations et abonnements	28 105,00 €		28 000,00 €	seca a voir
.Formation	6 664,00 €		5 000,00 €	
.Honoraires comptables	7 038,00 €		7 200,00 €	
.Honoraires divers	7 704,00 €		7 000,00 €	
.Consomations et divers	1 566,56 €		2 000,00 €	café a voir (3)
.Carburant	943,37 €		1 000,00 €	
.Frais de déplacements	521,52 €		800,00 €	
.Telephone elu	23,99 €		- €	
.Services bancaires	156,40 €		300,00 €	
.expertises	99 727,56 €		- €	
.Charges diverses de gestion	43,89 €			
Formation économique des élus	- €		22 000,00 €	22 000,00 €
Vente de matériel informatique	-	524,57 €		
Remboursements des élus		46 808,42 €		181 500,00 €
.Part Fixe (Materiel)	19 993,73 €		49 500,00 €	
.Part fixe (missions, consommations informatique, divers)	26 814,69 €		66 000,00 €	
Total dépenses		339 425,82 €		306 740,00 €
Excédent		**76 505,04 €**		
Honoraire CAC		12 060,00 €		12 060,00 €
Subvention 0,02% CSEC		- €		36 131,24 €

Situation des comptes (solde en euros)		Au 31/01/2024
Compte courant		**465 323,82 €**
Livret		**1 327 462,25 €**
Total		**1 792 786,07 €**

Annexe n°3 : Informations sur les associations sportives

Présentation de toutes les associations sportives Orano (vous pouvez les retrouver sur le site du CSE, onglet accès sans connexion puis onglet sport) :

Aviation	Gérard BENOIT	gerard.benoit2@sfr.fr
Aviron	Franck DAUGUET	06 11 31 74 89 franck.dauguet@orange.fr
Badminton	Alain BOUTIN	06 67 08 35 10 bout3350@gmail.com
Bowling	Bruno VINCENT	06 71 20 25 88 brunovincent50110@orange.fr
Char à voile	Emmanuel TYLULKI	02 33 02 67 60 emmanuel.tylulki@orano.group
Chasse	Arnaud LE PELLETIER	02 33 02 77 33 arnaud.lepelletier@orano.group
Chute libre	Matthieu METAYER	02 33 02 71 70 - 06 18 37 58 75 matthieur.metayer@orano.group matthieumetayer@sfr.f
Course à pied (Section en sommeil)	/	/
Equitation	Joël HENRY	Joelhenry50@orange.fr
Football	Éric COTTAIN	06 26 15 66 86 eric.cottain@orano.group
Full contact	Catherine FLEURY	06 09 41 35 37 fleuryphilippe4463@neuf.fr
Golf	Jérôme BOUEIL	02 33 02 42 97 jerome.boueil@ orano.group
Karting	Philippe FERON	02 33 02 81 38 philippe.feron@ orano.group
Moto	Jean François LECOFFRE	06 32 51 45 02 - jf.lecoffre@orange.fr
Muscu training	Loïs DEHAYNIN	muscutraining@gmail.fr 06 64 16 48 29 - lois.dehaynin@orano.group
Nautisme	André LE BIVIC	02 33 02 85 82 andre.lebivic@ orano.group
Pétanque	Jean-Luc HIMEN	06 24 50 57 04 - jl.himen@gmail.com
Rugby	Quentin LAGALLARDE	
Sanda (Section en sommeil)	/	/
Sports sous-marins	Ludovic LAINE	06 29 06 34 70 - ludovic.laine@orano.group
Squash (Section en sommeil)	/	/
Tennis	Bruno FRANCOISE	02 33 02 53 73 - 06.08.10.68.69 bruno.francoise@orano.group
Volley-ball (section en sommeil)	/	/

Annexe n°4 : Vos droits au CSE

familles	enfants (40 jours par an)
☐ Participation sur les vacances (max 29 nuits par an avec un mini de 5 nuits par dossier ⟶ emplacement camping/ mobil-home/ hôtel/ gîte/ demi-pension/ camping-car/ pension complète) note 20, 20 annexe 1 **+** 1 transport/an Avion, bateau ou train note 20.1 Voiture note 20 Ou Chèques vacances (prime ou épargne) note 25, 25.1 **Ou** CESU note 38 et ses annexes ☐ Licences sportives, artistique ou culturelle (1 licence par personne/an à hauteur maximum de 50€) note 30 ☐ Participation sur les factures piscines note 33 ☐ 6 nuitées adagio/citadine par an note 26 ☐ Voyages CSE ☐ Organismes agréés par le CSE pour des avants séjours note 34 et 20.2 (avance de frais) ☐ Semaine bungalow Maeva vacances hors vacances scolaire à 179€ note 39 ☐ Investissements CSE avec des tarifs préférentiels	☐ Colonies ☐ Participation centre aéré, mini camps, stages sportifs [voile, natation, équitation, cirque, ESF…] (vacances scolaires minimum de 3 jours) note 20, 20.1 ☐ Participation sur le BAFA (délais max pour la demande 4 mois après la formation) note 1 ☐ Participation séjours linguistiques, sortie scolaires (minimum de 3 jours) note 6 et 20 annexe 1 ☐ Aide à la scolarité à partir du CP (participation études/ frais d'éloignement) note 16, 17, 19,19.1 ☐ Auxiliaire familiale et aide au soutien scolaire note 8 et 8.1 ☐ Avance de caution de location appartement pour les étudiants note 19.2 ☐ Avance de frais d'inscription ou de concours note 19.3 ☐ Indemnité d'éloignement pour les stages d'études supérieurs (si le salarié n'a pas eu d'éloignement pour la scolarité) note 19.4 ☐ Arbre de noël pour les enfants jusqu'à 14ans ☐ Ludothèque au Vindits

autres	A savoir
☐ toutapprendre.com ☐ Bibliothèque au bâtiment social ☐ Location de sono ☐ Partenariat de location de véhicules avec France cars à Cherbourg (sur présentation du badge) ☐ Partenariat avec cotentin location à Martinvast (sur présentation du badge) ☐ Location salle de Vauville note 36 ☐ Aide juridique/habitat/patrimoine ☐ Billetterie loisirs/ spectacles/ cinémas (liste sur le site du CSE) ☐ Partenariats (liste à retrouver sur le site du CSE) sur présentation du badge ou attestation. ☐ Associations sportives Orano (liste sur le site du CSE) ☐ Dématérialisation Emile 's ☐ Assistantes sociales	Simulation de remboursement : sur le site du CSE dans pratique retrouvez le logiciel de simulation de participation en remplacement du fichier Excel. Notes de réglementation : à retrouver sur le site du CSE dans " comité social et économique" ⟶ "notes de réglementation " Mise à jour : *attention* vous devez transmettre au BGAS les documents permettant la mise à jour de votre compte (naissance, changement de contrat, situation, RIB…) le logiciel du BGAS ne communique pas avec celui du service RH/paie. Une question ? **bgas@cseorlh.com**

Annexe n°5 : Dématérialisation – tarifs billetteries

Activités	Prix avec participation *Quota loisirs annuel : 48 tickets toutes activités confondues (hors cinéma)*	Prix CSE au-delà du quota	*Prix plein tarif à titre indicatif*
ACTIVITES DEMATERIALISEES	**SUR EMILE'S**	**VIA**	**SITE CSE**
La cité de la mer enfant *5-17ans*	8.5 €	11 €	*14 €*
La cité de la mer Adulte	13 €	16 €	*19 €*
Alligator Bay enfant *3-12ans*	7 €	9 €	*10 €*
Alligator bay adulte	10 €	13 €	*15 €*
Festyland	15 €	19.5 €	*23.5 €*
Normandie Luge activité luge	4 €	4.7 €	*6 €*
Normandie Luge activité accrobranche	9 €	11 €	*13 €*
Ange Michel	13.5 €	17.5 €	*21 €*
DreamAway	22 €	28 €	*30 €*
Fun box	6 €	8.8 €	*10 €*
Bayeux aventure forfait explorateur 3/5ans	10 €	12.5 €	*15.5 €*
Bayeux aventure forfait >= 6 ans	13 €	16.5 €	*21.5 €*
Cinéma Mega CGR *quota 48 à l'année*	5 €	7.4 €	*10.9 €*
Zénith de Caen *1 ticket par ayant droit/mois*	20% plafonnés à 8 €	/	/

ACTIVITES NON DEMATERIALISEES	DISTRIBUTION	AU	BGAS
Jump 'up 1 ticket = 1 heure >7ans (prévoir 2 € d'achat de chaussettes)	8.5 €	10.5 €	*12 €*
Cotentin Roller - enfant	8 €	9.5 €	*11.5 €*
Cotentin Roller - adulte	9 €	11.5 €	*13.5 €*
Bowling Cherbourg Tarif vert après 20H et le dimanche (sauf samedi, veille des jours fériés et jours fériés) 1 ticket = 2 parties + location chaussures incluse	7 €	9.2 €	*14.5 €*
Bowling Cherbourg Tarif bleu de 14H à 20H (sauf dimanche et jours fériés) 1 ticket = 2 parties + location de chaussures incluse	5 €	6.8 €	*11 €*
Karting 270 Cm3	11 €	14 €	*20 €*
Challenge V6 *sur résa loisirs.orano@gmail.com*	45 €	54 €	*59 €*
Karting fun kid (< 1m40)	10 €	12 €	*15 €*
Karting Bi-place	14 €	18 €	*25 €*
Cotent'indoor ***(hors Bubble foot)*** ***tarif unique - matériel inclus***	4.5 €	5.5 €	*8 €*
Cinéma Palace / Valognes / Carteret / Donjon	3 € sans quota	/	/

Contactez-nous sur loisirs.orano@gmail.com